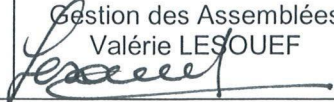


Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>M. N. 2019</i>	Séance du Jeudi 7 Novembre 2019 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs- 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 7 Novembre 2019 à 18h00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 26/09/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Serge RUTKOWSKI comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 26/09/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire 2019 - Volets économie et cnie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant du volet solidarité économique de la DSC 2019 à hauteur de 1 597 028€,
- le montant du volet cartes nationales d'identité électronique à hauteur de 83 888€,
- ce qui porte à 4 028 204€ le montant définitif de la DSC 2019 (tous volets confondus).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.4 - Acquisition de mobilier

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise M. le Président, ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de trois emplois pour la mise en œuvre du NPRU auprès de la Direction Contrat de Ville et du Service Habitat Logement

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi permanent de chef de projet NPRU relevant des cadres d'emplois des ingénieurs au sein de la direction contrat de ville,
- la création d'un emploi permanent de chargé de gestion NPRU relevant des cadres d'emplois des rédacteurs au sein de la direction contrat de ville,
- la création d'un emploi permanent de chargé de coordination des relogements et de soutien à la reconstitution de l'offre relevant des cadres d'emplois des attachés au sein du service Habitat Logement,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents : création de deux emplois permanents pour l'exercice de la compétence GEMAPI auprès de la Direction de l'Environnement

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création :

- d'un poste de cadre-expert, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs à temps complet en charge de la GeMAPI au sein de la direction de l'Environnement
- d'un poste de chargé de gestion à temps non complet (50 %), relevant du cadre d'emploi des rédacteurs au sein de la direction de l'Environnement
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective Le ProPulseur portée par le pôle des Microtechniques pour l'année 2019

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme ProPulseur à hauteur de 35 000 € pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 3.2 - Enseignement supérieur et Recherche- Jardin des Sciences sur le campus de la Bouloie-
Convention de financement entre la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et Grand
Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- autorise M. le Président à signer la convention de co-financement présentée en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.3 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2020

A la majorité, 30 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté donne avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales sollicité par les communes pour l'année 2020.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 65 Contre : 30 Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - Adoption du Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » Signature de la
convention-cadre et des conventions partenariales

MM. JL. FOUSSERET et T. MORTON(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les actions issues du plan d'urgence commerce, et autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 3.5 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS – Boutique de Gestion – Rapport d'activité 2018

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2018 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des Pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.3 - SAIEMB Logement - GBH - Fusion des organismes de logement social

*Mmes D. POISSENOT, K. ROCHDI(2) et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. CURIE(2),
JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, D. SCHAUSS(2) et R. STEPOURJINE conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de la fusion, via l'apport du patrimoine de GBH par Grand Besançon Métropole à la SAIEMB Logement, afin de constituer une SEM fusionnée qui répondra aux critères de la loi ELAN,
- autorise le rachat par Adestia des parts de la SAIEMB Logement actuellement détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations, sans modification de la répartition du capital,
- autorise l'élu représentant GBM au sein du conseil d'administration de SAIEMB Logement, à voter en faveur de l'entrée au capital d'Adestia lors du conseil d'administration de la SAIEMB Logement qui statuera sur ce point,
- autorise le rachat par Grand Besançon Métropole d'une action à M.BENARD, actionnaire de la SAIEMB Logement, au prix de 7,50 € et autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de cession de ladite action,
- autorise le principe de la création de postes dans les effectifs de GBM, dans la perspective de la fusion,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer le protocole au nom de Grand Besançon Métropole, à conclure entre GBM, la Ville de Besançon, la SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, la Caisse des dépôts et consignations et Adestia, tel qu'il figure en annexe aux présentes,
 - o signer le pacte d'actionnaires au nom de Grand Besançon Métropole, relatif à la SAIEMB Logement, à conclure entre GBM, la Ville de Besançon, Adestia et la SAIEMB Logement, tel qu'il figure en annexe aux présentes,

- autorise les élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de SAIEMB Logement (conseil d'administration et assemblée générale) et de GBH (conseil d'administration), à voter en faveur des décisions relatives au processus de fusion entre GBH et SAIEMB Logement, et à autoriser d'une part la signature du protocole de fusion entre GBH et SAIEMB Logement par la Présidente de la SAIEMB Logement et le Président de GBH, d'autre part la signature par la Présidente de SAIEMB Logement du pacte d'actionnaires, à l'issue des instances qui statueront sur ce point,
- autorise l'élu représentant GBM au conseil d'administration et à l'assemblée générale de SAIEMB Logement, à voter en faveur de l'augmentation de capital par Adestia, filiale de CDC Habitat, d'un montant d'environ 6 millions d'euros,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 80 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 12

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.6 - Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint Jacques

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET, JS. LEUBA, JY. PRALON et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise de participation de sedia à hauteur de 20% dans la SAS ou la SNC St Jacques,
- autorise Monsieur Alain BLESSEMAILLE, élu représentant GBM au conseil d'administration de sedia, à voter en faveur des décisions prises en ce sens dans les instances de sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

↳ R. 3.7 - Prise de participation de Grand Besançon Métropole dans Batifranc

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise de participation de Grand Besançon Métropole au capital de Batifranc, à hauteur de 2% du capital, pour un montant de 290 758 €,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.8 - SPL AER – Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté – Rapport annuel des administrateurs – Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par l'élu représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.9 - Aktya - Rapport des administrateurs - Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par les élus représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration d'aktya au titre de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.10 - SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par les élus représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de Territoire 25 au titre de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.11 - Sedia – Rapport annuel des administrateurs – Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par les élus représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de sedia au titre de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Projet « La Base des pratiques et sa déclinaison mobile » - Convention de partenariat l'association L'arÊTE (L'art d'être tous ensemble)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pluriannuelle à L'arÊTE, pour le déploiement du projet de la Base des pratiques à hauteur de 9 000 € en 2019, 8 000 € en 2020 et 7 000 € en 2021, prélevés sur l'enveloppe du Plan Climat.
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.2 - Etudes énergies renouvelables et audits énergétiques à destination des entreprises et des collectivités - Demande de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à l'ADEME

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous-réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur le lancement des études de faisabilité et des audits,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les financements mobilisables auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - o signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.3 - Signature de la Charte du réseau Terres en Villes

Mme F. PRESSE et M. F. LOPEZ, *conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des évolutions apportées à la charte Terres en Villes,
- se prononce favorablement sur ces compléments,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle charte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.4 - Site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » – Modification du représentant titulaire de Grand Besançon Métropole au comité de pilotage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Madame Françoise PRESSE comme représentante titulaire de Grand Besançon Métropole au comité de pilotage du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.5 - Avis de Grand Besançon Métropole sur la fusion de sites Natura 2000

Mme F. PRESSE et M. JL. FOUSSERET, *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la démarche engagée,
- émet un avis favorable sur :
 - o la fusion des sites « Moyenne vallée du Doubs » et de 4 cavités à chauve-souris de l'actuel site « réseau de cavités à barbastelles et grands rhinolophes de la vallée du Doubs »,
 - o la fusion des sites « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux », « Forêt de Chaux », ainsi qu'une cavité à chauve-souris de l'actuel site « réseau de cavités à minioptères de Schreibers en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.6 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chalèze et Deluz

MM. G. PACAUD et F. TAILLARD(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
 - o d'un montant de 814 € à la commune de Chalèze, pour la sécurisation d'une aire de jeux pour enfants,
 - o d'un montant de 2 094 € à la commune de Deluz, pour l'aménagement d'un espace détente (arrière église),
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.7 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Byans-sur-Doubs et Grandfontaine

MM. F. LOPEZ et D. PAINEAU, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Byans-sur-Doubs et Grandfontaine,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - o 6 831 € à la commune de Byans-sur-Doubs, pour l'installation d'une chaufferie bois,
 - o 45 578 € à la commune de Grandfontaine, pour la restructuration de l'école primaire,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.8 - Relations entre le Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) et Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention

Mmes B. FALCINELLA(2), M. LEMERCIER, F. PRESSE, A. VIGNOT, S. WANLIN et M. ZEHAF et MM. A. AVIS, P. CORNE, L. FAGAUT, A. FELICE, G. GALLIOT, J. GROSPERRIN(2), C. LIME et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Création de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- valide la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire de Grand Besançon Métropole selon l'organisation et les modalités proposées,
- autorise le Président, sous réserve de la validation, par la Région, du niveau des aides financières estimées dans le présent rapport, à signer la convention financière correspondante avec la Région,
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la PTRE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.2 - Avis sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs - 2020/2025

Mme M. LEMERCIER et MM. L. FAGAUT(2) et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Dans l'attente de l'avis des communes, à l'unanimité le Conseil de Communauté :

- donne un avis réservé sur ce schéma,
- demande le report de l'adoption de ce schéma après les élections municipales de 2020 ou tout au moins, que le schéma ne précise pas la localisation des terrains familiaux,
- s'engage à présenter à l'État et au Département la liste des communes susceptibles d'accueillir un terrain familial avant septembre 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du NPRU Planoise – Composition de la commission ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels – Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- crée la commission d'appel d'offres ad hoc,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiqué ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.4 - Mise en œuvre du NPRU Planoise – Election des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels

Une seule liste a été déposée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de faire application de l'article L.2121-21 al.4 du CGCT.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique.

Titulaires
Karima ROCHDI
Robert STEPOURJINE
Nicolas BODIN
Françoise PRESSE
Danielle POISSENOT

Suppléants
Michel JASSEY
Fabrice TAILLARD
Catherine BARTHELET
Christophe LIME
Jean-Paul MICHAUD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.5 - SAIEMB Logement - Rapport des administrateurs - Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par l'élu représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SAIEMB Logement au titre de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Bilan évaluatif du Projet de Territoire 2018-2019 Année 1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les évolutions à apporter au projet de territoire : définition des nouvelles priorisations, mise à jour des actions (3 suppressions, 14 nouvelles actions), modification de l'objectif 10.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.2 - Organisme de Foncier Solidaire – Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o l'approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS),
 - o la désignation des représentants aux instances de l'OFS que sont l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration,

Membres titulaires	Membres suppléants
Robert STEPOURJINE	Michel JASSEY
Catherine BARTHELET	Martine DONEY
Fabrice TAILLARD	Florent BAILLY

- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.3 - Commune de Saint-Vit – Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Après avoir entendu l'exposé sur la base de la synthèse et des orientations du PADD, le Conseil de Communauté dispose des éléments nécessaires pour débattre du PADD du projet de PLU de la commune de Saint Vit.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.4 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. J. KRIEGER(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roche-lez-Beaupré.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 6.5 - Commune de Besançon – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Analyse des résultats de l'application sur la période 2007-2019

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats.

Le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'analyse du bilan des résultats du PLU de la Ville de Besançon,
- intègre cette évaluation dans le dossier de concertation de la révision n° 2 de la Ville de Besançon et PLU – Rapport de Présentation - Journal du PLU.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHRU et la CAGB - Délibération complémentaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte des précisions apportées concernant l'emprise des biens objet du transfert de domanialité publique et les diverses servitudes à instaurer,
- autorise M. le Président, ou le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention ci-jointe d'occupation et de fonctionnement du site de la future Grande Bibliothèque ainsi que les conventions à venir visant à garantir le bon entretien de certains espaces résiduels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 - Projet de territoire Grandes Heures Nature - Festival Grandes Heures Nature - Bilan 2019 et reconduction édition 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de la reconduction du Festival Grandes Heures Nature les 5, 6 et 7 juin 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - Bilan CSP Camping de Besançon Chalezeule

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2018 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping Communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

↳ R. 7.4 - Vote des tarifs du camping de Besançon Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs 2020 du camping communautaire de Besançon-Chalezeule proposés par le concessionnaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.5 - Attribution des avances sur les subventions 2020 aux écoles de musique structurantes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution de cinq subventions d'un montant total de 182 186 € réparti comme suit :
 - o 36 437,20 € à AMUSO,
 - o 36 437,20 € au CAEM,
 - o 36 437,20 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - o 36 437,20 € à l'EMICA,
 - o 36 437,20 € à la MJC Palente Orchamps,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Initiative Doubs Territoire de Belfort, et les avenants aux conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 8.1 - Retrait de GBM du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Gour

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de retrait du Syndicat Intercommunal du Gour,
- se prononce favorablement sur la convention de traitement et transport des eaux usées de la commune de Nancray,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer les conventions annexées au présent rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.2 - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) d'Eau Potable du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des RPQS d'eau potable des syndicats dans lesquels Grand Besançon Métropole est partie prenante pour l'année 2018.

↳ R. 8.3 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché de maintenance, de fiabilisation et d'évolution du système de supervision

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté - Rapport des administrateurs - Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par l'élu représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.2 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la mise en service d'un système de comptage sur le réseau de transport du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à l'acquisition d'un système de comptage,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.3 - Avenant n°3 à la convention de transfert affectée à l'exercice de la compétence Transports urbains

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de biens immobiliers, mobiliers et de moyens pour l'exercice de la compétence Transports urbains, relatif au retour des sites du 11 route de Gray, rue du Muguet et au Centre Hospitalier Régional des Tilleroyes, à la Ville de Besançon en qualité de propriétaire, les biens n'étant plus affectés à l'exercice de la compétence,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de transfert, et le procès-verbal correspondant (ci-joint en annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.4 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Bellevue sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc

Mmes C. BOTTERON et M. LEMERCIER et MM. L. FAGAUT(2) et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à

- signer la convention à intervenir,
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 2.5 - Avenant n°1 à la convention avec le département du Doubs pour la réalisation d'aménagements le long de la RD 216 sur la commune de Chemaudin et Vaux
Mme M. LEMERCIER et MM. L. FAGAUT(2), G. GALLIOT et B. GAVIGNET, *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à :

- signer l'avenant n°1,
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Orientations budgétaires 2020 - PPIF 2020-2024 - Budget annexe déchets

A l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2020 du budget annexe déchets.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstentions : 7 Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Francois** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	5
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 26/09/19	5
Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	6
Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	6
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	6
Finances	6
Rapport n°1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire 2019 - Volets économie et cnie	6
Rapport n°1.1.4 - Acquisition de mobilier - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre	6
Ressources humaines	6
Rapport n°1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de trois emplois pour la mise en œuvre du NPRU auprès de la Direction Contrat de Ville et du Service Habitat Logement	6
Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents : création de deux emplois permanents pour l'exercice de la compétence GEMAPI auprès de la Direction de l'Environnement	7
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	7
Rapport n°3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective Le ProPulseur portée par le pôle des Microtechniques pour l'année 2019	7
Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Jardin des Sciences sur le campus de la Bouloie - Convention de financement entre la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et Grand Besançon Métropole	7
Rapport n°3.3 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2020	9
Rapport n°3.4 - Adoption du Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » - Signature de la convention-cadre et des conventions partenariales	11
Rapport n°3.5 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Boutique de Gestion - Rapport d'activité 2018	11
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes (suite)	12
Finances (suite)	12
Rapport n°1.1.3 - SAIEMB Logement - GBH - Fusion des organismes de logement social	12
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche (suite)	19
Rapport n°3.6 - Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint-Jacques	19
Rapport n°3.7 - Prise de participation de Grand Besançon Métropole dans Batifranc	19
Rapport n°3.8 - SPL AER - Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018	19

Rapport n°3.9 - Aktya - Rapport des administrateurs - Année 2018 _____	19
Rapport n°3.10 - SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2018 _____	19
Rapport n°3.11 - Sedia - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018 _____	19
Commission n°04 : Développement durable _____	19
Rapport n°4.1 - Projet « La Base des pratiques et sa déclinaison mobile » - Convention de partenariat l'association L'arÊTE (L'art d'être tous ensemble) _____	19
Rapport n°4.2 - Études énergies renouvelables et audits énergétiques à destination des entreprises et des collectivités - Demande de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à l'ADEME _____	20
Rapport n°4.3 - Signature de la Charte du réseau Terres en Villes _____	20
Rapport n°4.4 - Site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » - Modification du représentant titulaire de Grand Besançon Métropole au comité de pilotage _____	21
Rapport n°4.5 - Avis de Grand Besançon Métropole sur la fusion de sites Natura 2000 _____	21
Rapport n°4.6 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chalèze et Deluz _____	21
Rapport n°4.7 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Byans-sur-Doubs et Grandfontaine _____	21
Rapport n°4.8 - Relations entre le Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) et Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention _____	21
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage _____	21
Rapport n°5.1 - Création de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole _____	21
Rapport n°5.2 - Avis sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs - 2020/2025 _____	23
Rapport n°5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du NPRU Planoise - Composition de la commission ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels - Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique _____	23
Rapport n°5.4 - Mise en œuvre du NPRU Planoise – Élection des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels _____	24
Rapport n°5.5 - SAIEMB Logement - Rapport des administrateurs - Année 2018 _____	24
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations _____	24
Rapport n°6.1 - Bilan évaluatif du projet de territoire 2018-2019 - Année 1 _____	24
Rapport n°6.2 - Organisme de Foncier Solidaire - Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) _____	31
Rapport n°6.3 - Commune de Saint-Vit – Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) _____	32
Rapport n°6.4 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public _____	33

Rapport n°6.5 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Analyse des résultats de l'application sur la période 2007-2019	34
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	39
Rapport n°7.1 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHRU et GBM - Délibération complémentaire	39
Rapport n°7.2 - Projet de territoire Grandes Heures Nature – Festival Grandes Heures Nature - Bilan 2019 et reconduction édition 2020	39
Rapport n°7.3 - CSP Camping de Besançon Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap - Rapport annuel 2018	40
Rapport n°7.4 - Vote des tarifs du camping de Besançon Chalezeule	40
Rapport n°7.5 - Attribution des avances sur les subventions 2020 aux écoles de musique structurantes	40
Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	41
Rapport n°8.1 - Retrait de GBM du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Gour	41
Rapport n°8.2 - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) d'Eau Potable du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)	41
Rapport n°8.3 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché de maintenance, de fiabilisation et d'évolution du système de supervision	41
Commission n°02 : Mobilités	41
Rapport n°2.1 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté - Rapport des administrateurs - Année 2018	41
Rapport n°2.2 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la mise en service d'un système de comptage sur le réseau de transport du Grand Besançon	41
Rapport n°2.3 - Avenant n°3 à la convention de transfert affectée à l'exercice de la compétence Transports urbains	43
Rapport n°2.4 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Bellevue sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc	43
Rapport n°2.5 - Avenant n°1 à la convention avec le département du Doubs pour la réalisation d'aménagements le long de la RD 216 sur la commune de Chemaudin-et-Vaux	43
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes (suite)	43
Finances (suite)	43
Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires 2020 - Budget annexe Déchets	43

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 7 novembre 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 26/09/19
--

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons le quorum.

Sont excusés Valérie MAILLARD et Dominique ROY.

Les pouvoirs sont les suivants : Philippe GONON à Catherine COMTE-DELEUZE, Gérard VAN HELLE à Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT à Dominique SCHAUSS, Sorour BARATI-AYMONIER à Michel LOYAT, Thibaut BIZE à Elsa MAILLOT, Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER, Yoran DELARUE à Martine DONEY, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Catherine BARTHELET à Pascal CURIE, Danielle DARD à Karima ROCHDI, Jean-Claude ZEISSER à Yves MAURICE, Alain LORIGUET à Fabrice TAILLARD, Michel JASSEY à Gilles ORY, Rosa REBRAB à Ilva SUGNY, Myriam EL YASSA à Sylvie WANLIN, Patrick BONTEMPS à Thierry MORTON, Michel OMOURI à Jacques GROSPERRIN, Mina SEBBAH à Christine WERTHE, Sophie PESEUX à Ludovic FAGAUT, Yves GUYEN à Marcel FELT.

Avant de démarrer cette séance, au nom de notre assemblée, je voudrais redire à Marie-Laure DALPHIN toutes nos condoléances. Le Professeur DALPHIN, son époux, est décédé très jeune, brutalement, il y a quelques jours. Je ne sais pas si Madame DALPHIN est parmi nous ce soir. Je crois qu'elle est excusée. Je lui ai transmis au nom de Grand Besançon Métropole toutes nos condoléances. Ce sont des moments très pénibles que de perdre un conjoint, un conjoint jeune. Le Professeur DALPHIN était un grand médecin, professeur au CHU. Il était chercheur. Il a formé des générations de pneumologues. Vous lui redirez donc toute l'expression de notre sympathie.

Le secrétaire de séance de ce soir est Serge RUTKOWSKI.

Avez-vous des remarques à faire concernant le dernier compte rendu ? Il n'y en a pas. Ce procès-verbal est donc approuvé.

J'invite aussi les élus potentiellement concernés par des questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Nous devons attendre l'arrivée de Catherine THIEBAUT pour le rapport n°1.1.1. Elle devrait arriver à 19 heures 30. Après l'Etat des décisions, nous commencerons donc au rapport n°1.1.2.

Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et
aide aux communes**

Finances

Rapport n°1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire 2019 - Volets économie et cnie

M. BAULIEU.- S'il y a des questions ou des observations, n'hésitez pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. DEMILLIER.- Pour le rapport n°1.1.3, dans la mesure où nous avons 13 élus intéressés, nous n'avons pas tout à fait le quorum. Nous devons donc attendre.

M. BAULIEU.- Nous verrons donc ce rapport un peu plus tard compte tenu du nombre de personnes qui ne doivent pas participer ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons le quorum globalement, mais pas sur ce rapport-là.

Rapport n°1.1.4 - Acquisition de mobilier -
Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Des questions ? Je le mets aux voix. Je compte 1 abstention, c'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents -
Création de trois emplois pour la mise en œuvre du NPRU auprès de la
Direction Contrat de Ville et du Service Habitat Logement

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions sur ce rapport ?

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents : création de deux emplois permanents pour l'exercice de la compétence GEMAPI auprès de la Direction de l'Environnement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective Le ProPulseur portée par le pôle des Microtechniques pour l'année 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche -
Jardin des Sciences sur le campus de la Bouloie -
Convention de financement entre la Ville de Besançon,
l'Université de Franche-Comté et Grand Besançon Métropole

M. SCHAUSS.- Il s'agit d'un dossier qui a une longue histoire et qui trouve sa concrétisation dans le cadre du contrat métropolitain passé avec la Région et dans le cadre de Synergie Campus. Nous jugerons d'ailleurs bientôt le concours pour la réalisation des serres. Ce bon projet s'intègre dans la reconfiguration plus globale du campus de la Bouloie. Nous en profiterons pour insérer ce jardin dans les espaces publics, en consacrant même des crédits au titre des espaces publics pour conforter ce jardin qui sera une pièce importante du campus de la Bouloie. Vous avez tous les éléments financiers dans le rapport. C'est un projet à 3 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Dominique SCHAUSS ?

M. GROSPELLIN.- C'est uniquement par rapport au plan Campus. Je souhaiterais savoir où nous en sommes à un moment qui, à mon avis, peut être important et intéressant. La ministre vient de s'adresser aux universitaires en leur demandant justement des mesures structurelles pour une meilleure et nécessaire maîtrise de leur masse salariale. Il s'agit de l'autonomie des universités. Je ne vais donc pas vous embêter par rapport à cela, mais elle demande surtout un nouveau dialogue avec les universités. Je pense que notre Métropole a aussi tout intérêt à le faire, et je sais qu'elle le fait.

Il y a également une réflexion sur la dévolution. Je pense que les présidents d'université, sans m'immiscer dans leur autonomie, ont parfois quelque difficulté. Ils sont très compétents, mais dans l'histoire de la dévolution, pour ceux qui connaissent moins le sujet, il s'agit d'avoir la possibilité de s'approprier les bâtiments pour pouvoir en vendre quelques-uns à un moment donné. D'ailleurs, si cela avait été fait suffisamment tôt, nous aurions peut-être pu le perdre en centre-ville, ce qui aurait été dommage. Nous aurions eu un campus à l'extérieur, et il aurait été dommage de ne pas garder le centre-ville. Cela ne pourrait-il pas être intéressant ? Je voulais avoir votre vision sur ce travail, car il y a un travail complémentaire avec les collectivités.

Je ne voudrais surtout pas rentrer dans la polémique, mais j'ai vu qu'à Dijon, ils avaient participé à l'implantation de deux grandes écoles, l'École Supérieure des Travaux Publics (ESTP), qui est une école privée, et une autre école. Ils ont participé financièrement à hauteur de 25 ou 50 M€ (je ne sais plus si c'est pour l'une ou pour les deux) pour la construction de ces bâtiments. Avons-nous aussi une véritable réflexion sur ce sujet ici ? Je pense que nous avons des pépites, nous avons un avenir, une université d'enseignement supérieur. Nous le voyons dans toutes les métropoles. Là où il y a des métropoles, il y a des universités de manière très importante et elles concentrent beaucoup d'étudiants. Je voulais donc être au courant des travaux que vous avez engagés avec l'Université en tant que Vice-Président.

M. SCHAUSS.- Je vais répondre. S'agissant de la dévolution du patrimoine, il ne m'appartient pas de m'exprimer au nom de l'Université. Ce sujet concerne vraiment un rapport direct entre l'État et l'Université.

S'agissant de la participation de notre collectivité au développement universitaire d'une façon générale, vous savez que lors de ce mandat, nous avons énormément progressé, puisque nous engageons des sommes assez considérables sur les trois campus, et pas simplement sur le campus de la Bouloie, dont j'ai parlé avec le Jardin des Sciences. Sur le campus du centre-ville, vous aurez à délibérer sur la grande bibliothèque au prochain Conseil de Communauté. Ce très gros projet fait partie d'un ensemble autour de la Cité des Savoirs et de l'Innovation. C'est donc vraiment un soutien extrêmement fort au campus de centre-ville.

S'agissant du campus de la Bouloie, nous avons pratiquement terminé la phase de définition des programmes, à la fois sur les espaces publics, sur les bâtiments à réhabiliter, pour un volume d'environ 30 M€ toutes dépenses confondues. Grand Besançon Métropole prendra la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Université qui, certes, a des services techniques, mais ils ne sont pas suffisamment étoffés pour réaliser le chantier. Je rappelle qu'au titre du contrat métropolitain, nous devons avoir des APS (Avant-Projets Sommaire) à l'été 2020. C'est vraiment un très gros chantier. Il a d'ailleurs été examiné par les différentes instances, en particulier par le service Université. Nous avons beaucoup progressé sur ce sujet.

S'agissant du campus de la Santé, le chantier a pris un peu de retard. Nous avons tout de même cette plateforme d'innovation autour de Bio Innovation qui accélérera vraiment à la fois la recherche et la mise au point de médicaments et de thérapies innovantes. Vous voyez que nous sommes très impliqués. Par rapport aux écoles d'ingénieur, sur le campus de la Bouloie, nous édifierons un bâtiment pour héberger l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté) qui est vraiment une pépite, pour doubler sa capacité et pour la loger dans un bâtiment à la hauteur de ses ambitions. Dans une deuxième tranche, elle pourra encore doubler de surface, donc accueillir encore davantage d'étudiants. Nous sommes donc vraiment engagés sur les infrastructures universitaires pour accueillir et favoriser les études et la recherche sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu viens de parler de l'ISIFC. Nous l'avions déjà fait par le passé pour l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), je me souviens très bien. Il y a une vingtaine d'années, nous avons aidé au déploiement de l'ENSMM, et nous voyons les résultats aujourd'hui. Concernant l'ISIFC, c'est très important. Nous avons eu encore une discussion hier avec un certain nombre d'entre vous et la Présidente du Conseil Départemental pour lui demander de nous soutenir sur ce dossier et de faire en sorte que cela soit hors contrat PACTE. Un bon dialogue est donc mis en place avec le conseiller départemental. Comme l'a précisé Dominique SCHAUSS, nous avons pris du retard ces 20 ou 30 dernières années. Nous sommes en train de le combler, et Dominique a justement rappelé l'effort très important que nous avons fait ici au niveau de notre Agglomération. Je rappelle que nous avons décalé le projet de l'Aquaparc pour ajouter des « briques » sur l'ISIFC. Je crois que nous avons bien fait.

Il n'y a pas de guerre à avoir avec Dijon sur ce sujet. Les choses sont claires. Les deux ministres l'ont rappelé. Le Rectorat et le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) régional sont à Besançon. En revanche, Dominique peut confirmer qu'il y a aussi une réflexion avec Dijon pour un enseignement partagé de l'odontologie. Concernant tout ce qui touche à l'odontologie, je crois que c'est à Nancy ou à Strasbourg. Il y a donc une réflexion en cours actuellement, mais je ne sais pas où cela en est.

Dominique, tu le sais peut-être. Est-ce un peu compliqué ?

M. SCHAUSS.- Non. Il y a un projet pour que les études d'odontologie soient alternativement entre Dijon et Besançon, donc en quinconce entre les deux lieux universitaires. Toutefois, je parle en théorie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc plutôt dans un esprit de collaboration que de concurrence. Avez-vous d'autres questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. LIME.- C'est habituel chaque année. Nous pourrions avoir l'impression d'avoir le même rapport que l'année dernière, qui était déjà une déréglementation supplémentaire sur l'ouverture dominicale. Pour ceux qui sont un peu attentifs à ce qu'il se passe dans notre société, il s'est passé beaucoup de choses depuis un an sur ce type d'ouverture. J'ai légèrement l'impression qu'aujourd'hui, nous devrions parler d'ouverture dominicale à mi-temps. Pourquoi ? Parce que pratiquement tous les grands magasins sont ouverts le dimanche matin maintenant. Nous n'avons donc plus qu'à discuter du dimanche après-midi. Un grand nombre de grandes surfaces sont ouvertes de 8 heures 30 à 12 heures 30, ce qui est nouveau.

Nous avons découvert une belle chose depuis un an : les grandes surfaces sans caissière avec des agents de sécurité. Je suis allé une fois au Casino de Saint-Ferjeux pour voir. Je pense qu'il y avait plus d'agents de sécurité que de caissières, voire de clients. C'est en train de se généraliser. Nous avons donc déréglementé encore et encore un certain nombre de dispositifs. D'après mes informations, les pouvoirs publics sont en train de prévoir une nouvelle disposition qui devrait être votée d'ici la fin de l'année, pour pouvoir ouvrir les grandes surfaces jusqu'à minuit. Je voulais le dire, j'avais déjà parlé du doigt dans l'engrenage il y a quelques années.

Je pense que c'est sûrement une des dernières fois où nous aurons à voter ce type de dérogation, puisque la règle deviendra l'ouverture 7 jours/7, voire 24h/24. Il paraît que c'est la modernité. Je ne suis pas obligatoirement sûr que ce soit la modernité pour les gens qui y travaillent ou pour ceux qui le fréquentent. Je rappelle aussi que chaque fois que l'on ouvre ce type de déréglementation, on met à mal les commerces de proximité. De plus, on peut difficilement défendre l'ouverture tous azimuts et défendre le commerce de proximité, et tout particulièrement celui des centres-villes qui souffre régulièrement et sur lequel nous avons à nous interroger. Vous comprendrez que nous voterons contre ce rapport une nouvelle fois, et j'espère que nous serons les plus nombreux possible pour marquer notre désaccord.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as une avance sur moi : je ne suis jamais allé au Casino de Saint-Ferjeux, bien qu'il ne soit pas loin de chez moi. Je n'aime pas ce type de surface sans caissières. Je pense qu'au-delà de cela, c'est aussi aux consommateurs à dire « je n'y vais pas ». Quand il y a des caisses automatiques dans un magasin, je n'y vais jamais. Je vais toujours aux caisses où il y a une caissière. Cela dit, nous ne pouvons pas aller dire ce que tu viens de dénoncer. Personnellement, je ne suis pas favorable, mais pour l'instant, c'est une demande d'un certain nombre de surfaces. Même si je partage beaucoup de choses dans tes propos, nous allons le voter, mais il n'est pas impossible que ce soit une des dernières fois où nous soyons obligés de le faire. Avez-vous d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- Bonsoir à tous. Pour une fois, ce n'est pas commun, mais je partage votre sentiment et celui de Monsieur LIME. Je trouve tout à fait scandaleux que nous revenions sur le sujet. L'année dernière, je m'étais abstenu par principe, n'étant pas très en accord, mais les choses n'ayant pas été modifiées, cette année, je voterai contre. Vous avez parfaitement raison. Les gens n'ont plus de frontière, ils veulent tout. Si on demande à certains de travailler le dimanche ou les jours fériés, je ne pense pas qu'ils soient nombreux à le souhaiter. Vous avez raison sur le sujet. C'est pour cela que, comme vous, je ne vais jamais dans les magasins le dimanche ou les jours fériés, et je privilégie les petits commerces si j'ai vraiment besoin de quelque chose d'urgent. Je rejoins vos deux idées, vos deux avis, et je voterai donc contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GROSPERRIN.- Je voudrais avoir quelques informations supplémentaires. Avec la loi Macron, c'est passé de 5 à 12 dimanches. Ici, en proposez-vous 7 ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous en proposons 7. Nous sommes donc en dessous.

M. GROSPERRIN.- Je trouve cela assez raisonnable.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pourrions aller jusqu'à 12, mais nous restons à 7. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme VIGNOT.- C'est raisonnable, sauf qu'il faut simplement rappeler que les principales personnes travaillant dans ces magasins sont essentiellement des caissières, comme Jean-Louis FOUSSERET l'illustrait précédemment. Il n'y a pas uniquement des caissières, mais tout de même. Des personnes en plus grande vulnérabilité se retrouvent dans cette situation de devoir travailler le week-end, de plus, en général dans des endroits où elles doivent se rendre en voiture, ce qui entraîne des dépenses, alors qu'elles sont déjà sur des emplois tendus en termes de revenus, etc. Nous l'avions déjà dit.

C'est une tension injuste sur des personnes vulnérables pour augmenter soi-disant la croissance, alors qu'en réalité, ce n'est même pas un levier, mais juste une répartition de cette croissance, puisqu'on a beau vouloir l'appeler ainsi, comme, semble-t-il, c'est bien la motivation. Je suis désolée, mais en réalité, cela ne provoque pas ce qu'il serait attendu, à savoir de l'emploi, de l'activité, etc. Cette croissance que tout le monde voudrait voir venir, soi-disant, ne vient pas, ce qui est assez insupportable. En revanche, on continue à détruire les conditions de travail, et en particulier celles des femmes. Je trouve que l'on ne prend pas assez en considération l'impact humain dans des choix que l'on fait aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. CROIZIER.- Je voudrais ajouter quelques précisions. Je peux partager ce souci des personnes travaillant le dimanche. Attention, la principale concurrence de ces boutiques ne concerne pas les autres boutiques, mais le commerce électronique qui n'a ni dimanche, ni heure d'ouverture, ni jour férié. Nous ne sommes pas dans de la concurrence entre boutiques, mais entre le commerce électronique et le commerce réel. Je ne crois pas vraiment aux boutiques sans humain, parce que je crois que dans un monde très humain, le numérique est une force, mais dans un monde très numérique et très digital, on renverse le système et l'humain devient la force. Je crois que pour une boutique qui voudrait se confronter au commerce électronique sans passer par le côté humain, c'est perdu d'avance. En tout cas, ne perdons pas de vue que le commerce électronique est le véritable concurrent. Ensuite, cette ouverture du dimanche est une demande des commerçants eux-mêmes. Écoutons-les également.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est vrai que le commerce électronique est un véritable problème, mais il ne se réglera pas uniquement au niveau bisontin. C'est un problème de mode de vie, et je crois qu'il faut que les mentalités changent. Il me semble d'ailleurs qu'elles sont en train de changer, mais là, nous ne pouvons pas non plus défavoriser les commerces de Grand Besançon Métropole par rapport à d'autres, parce que nous habituerons les personnes à aller dans d'autres zones, peut-être du côté de Dijon par exemple où c'est aussi ouvert le dimanche. Même si je partage beaucoup d'éléments indiqués par Christophe LIME, voire par Jacques GROSPERRIN, je pense que pour l'instant, il faut le voter et les choses seront amenées à changer. En tout cas, je le pense. Avez-vous encore d'autres interventions ?

M. MORTON.- Je pense qu'il est important de revenir sur ces questions. Elles seront fondamentales dans l'histoire du maintien d'un minimum d'activités aujourd'hui en cœur de ville. Il y a effectivement l'ouverture le dimanche. Sur la partie électronique, nous parlons aussi beaucoup de l'alimentaire. Je ne suis pas sûr que l'alimentaire soit beaucoup commandé par Internet, mais globalement, tout devient percutant pour le commerce de centre-ville.

Je voudrais insister également sur le problème des zones. Un cabinet a fait une étude, et il nous a expliqué en long, en large, en travers, avec des strates, des études, des éléments, des outils que nous étions « au taquet » en matière de possibilité d'extension de zone. Or nous allons continuer. Je ne stigmatise aucune zone en particulier ni aucun maire dans sa nécessité de voir son secteur se développer et avoir l'activité économique. Toutefois, je dis « attention ». Nous sommes vraiment sur la ligne rouge en matière de déplacement, puisque nous allons maintenant largement au-delà en termes de mètres carrés et de pouvoir d'achat, qui peuvent se répartir sur l'ensemble de notre territoire.

Nous avons eu une commission Stratégie et Commerce pour réfléchir sur ces questions. Je fais le constat aujourd'hui que ce n'est pas suffisant. Je demande à ce que chaque extension soit étudiée en Bureau. Nous devons réfléchir globalement, parce que nous avons une demande pressante sur les difficultés que rencontrent les cœurs de ville aujourd'hui. Dans cette logique, nous avons d'ailleurs participé, et nous sommes inscrits dans le plan Action Cœur de Ville. Nous avons même, derrière, intégré un plan d'urgence.

Si nous continuons par ailleurs à démonter ce travail en poussant sur l'extension des zones, nous allons au-devant de grandes difficultés, et je le dis. Personne ne sera gagnant. Là où nous nous développerons, nous tuerons là où cela s'était développé. Malheureusement, il n'y a pas de place pour tout le monde. Il faut donc absolument conserver cette optique de stratégie globale et tout rentre en ligne de compte, le commerce de proximité, les ouvertures le dimanche, le e-commerce local qui doit être une forme de contre-pouvoir à cette commercialisation mondialisée. Si nous n'y prenons pas garde, je vous assure que nous serons demain devant des friches industrielles et commerciales dans les zones que nous aurons développées à outrance. Je redis que je ne stigmatise personne, mais je dis que nous sommes à un point d'alerte rouge.

M. LE PRÉSIDENT.- D'un point de vue général, nous y réfléchissons beaucoup entre autres dans la commission dont tu parlais. Ensuite, il s'agit de l'ouverture de surfaces existantes. Cela ne concerne pas la création de nouvelles surfaces. Je crois que c'est un sujet que nous évoquons souvent avec quelques-uns d'entre vous : cela dépend des commerces. Quand ce sont des commerces de proximité ou de semi-proximité, c'est important.

Nous sommes dans une période où l'on parle beaucoup de développement durable, de gaz à effet de serre, de déplacements. Je pense que doivent être bien réparti sur l'ensemble de l'agglomération, en nombre suffisant, mais pas excessif, un certain nombre de surfaces où l'on peut faire des achats banals. Aller de Serre-les-Sapins à Chalezeule ou aller de Dannemarie-sur-Crête à Chalezeule pour faire ses achats, ce n'est pas bon. Il vaut mieux le faire sur place. Cela étant, il ne faut pas tomber dans l'excès. C'est aussi un problème d'équilibre.

Je rappelle que le sujet que tu viens d'évoquer est important, mais nous parlions de l'ouverture sur dérogation au repos dominical. Ne mélangeons pas les sujets. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 30 oppositions, 4 abstentions et 65 votes pour. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°3.4 - Adoption du Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » -
Signature de la convention-cadre et des conventions partenariales

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS -
Boutique de Gestion - Rapport d'activité 2018

M. BLESSEMILLE.- Cela se passe très bien. Cette DSP est ce que l'on appelle aujourd'hui une « concession de service public ». Elle a été signée pour six ans, elle est valable de 2017 jusqu'au 31 décembre 2022. Le bénéficiaire est BGE (ensemBle pour aGir et Entreprendre), dont les missions sont définies dans les caractéristiques générales que vous avez lues et que vous trouvez en page 59. Concernant l'activité 2018, la pépinière et l'hôte de TEMIS accusent un remplissage très important à 96 % en 2018, contre un peu moins de 90 % en 2017, avec 22 entreprises accueillies, 17 entreprises présentes actuellement, ce qui représente 162 emplois. Chaque entreprise compte jusqu'à 27 emplois.

L'objet de ces entreprises répond parfaitement aux caractéristiques de la zone TEMIS, à savoir les microtechniques, l'innovation et le médical. Les différents mouvements à l'intérieur de ces entreprises sont sensiblement les mêmes qu'en 2017. Il est noté l'installation sur le site même de TEMIS d'entreprises qui sortent de l'hôtel d'entreprises, comme ONEFIT ou PERCIPIO.

S'agissant de la pépinière de Palente, le taux de remplissage est également très important à 87,4 % en 2018, contre 88,4 % en 2017, avec 31 entreprises accueillies, 27 entreprises présentes au 31 décembre 2018 pour 55 emplois. Les objets sont différents de ceux de TEMIS. Nous avons essentiellement des TPE de 1 à 5 emplois, réparties en services, artisanat, production et commerce. En plus de ces activités, BGE anime et gère au quotidien les pépinières et l'hôtel, et prospecte pour le compte des entreprises et start-up par différentes actions résumées en page 64 (par exemple, « Start-up Week-end », des portes ouvertes ou des visites de délégations étrangères). D'un point de vue financier, le compte de concession présente un excédent 74 450 € et le compte bilan de BGE présente un excédent de 115 000 €.

En plus de la concession de TEMIS et Palente, BGE est un partenaire apprécié sur le centre d'affaires du quartier de Planoise, sur l'organisation de Talents des Cités et la gestion, le poste Citelab 1 et 2, ainsi que le bâtiment Signal sur la Nouvelle Ère. Voilà en résumé l'action 2018 de notre concessionnaire BGE.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Nous n'avons pas le quorum pour le rapport n°1.1.3. Nous l'avons à présent. Je vous propose donc d'y revenir.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes (suite)
--

Finances (suite)

Rapport n°1.1.3 - SAIEMB Logement - GBH - Fusion des organismes de logement social

M. BAULIEU.- Je dois m'y « coller » par la grâce des textes relatifs aux conflits d'intérêts qui touchent un peu à l'absurde, puisque les spécialistes du dossier qui sont dans cette assemblée étant invités à se taire, à ne rien dire et à ne pas voter. Néanmoins, les choses sont ainsi. Ce projet de fusion des organismes de logement social trouve son origine dans la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui fixe un certain nombre de règles et de seuils pour les organismes bailleurs sociaux. Dans ce domaine, nous pouvons constater que nous avons, particulièrement sur notre territoire des actions spécifiques par la SAIEMB Logement, société d'économie mixte qui gère 2 400 logements, qui a 45 équivalents temps plein, personnels de droit privé. Nous avons également GBH, office public d'habitat qui gère 6 000 logements sociaux et qui a 119 personnes, dont 59 agents de la fonction publique territoriale, ce qui fait sa particularité.

Dans ce contexte d'exigence par la loi d'atteindre un certain seuil (soit un seuil de nombre de logements à gérer, soit un niveau de chiffre d'affaires dans le cadre d'une SEM). Du côté Ville ou du côté GBM, nous avons affirmé notre souhait de conserver un opérateur à caractère local, ce que nous retrouvons au bas de la page 3. Si nous proposons dans ce rapport la fusion-absorption de Grand Besançon Habitat par la SEM, c'est pour d'abord disposer d'un outil à gouvernance locale, ce qui nous paraissait être extrêmement important. D'autres options étaient peut-être envisageables, mais avec une administration beaucoup plus diffuse sur une région très vaste. Il s'agit donc de conserver le statut de SEM, parce qu'il permet précisément de gérer le parc non conventionné, mais il permet aussi d'atteindre le seuil du chiffre d'affaires. En bref, il permet de répondre aux exigences de la loi et du même coup, d'atteindre le seuil des 40 M€ autorisés uniquement pour une SEM, comme le fixe la loi ÉLAN précitée.

Sur ce rapport, nous parlons bien évidemment du scénario de fusion, l'objectif étant de constituer une unité chargée d'un parc d'environ 8 000 logements, conventionnés et non conventionnés, et l'ensemble des personnels, soit environ 162 salariés regroupant les différentes facettes des métiers que l'on trouve dans ces instances. La démarche a bénéficié de l'accompagnement d'un consultant pour une réflexion sur 18 mois. Il résulte de l'ensemble des approches faites que la fusion-absorption entre GBH et la SEM par la SEM semble être la démarche de nature à répondre le mieux à nos objectifs et aux exigences de la loi.

Sur le principe de la fusion, nous retrouvons ce que l'on retrouve dans toute fusion de société, sachant qu'en l'espèce, ce qui est envisagé est expressément prévu par la loi ÉLAN. D'un côté, nous avons une société et de l'autre, un office public. Nous précisons qu'en contrepartie de l'apport de l'office public, nous sommes rémunérés sous forme d'actions de la société d'économie mixte, dont nous deviendrons actionnaires. Cette conversion se fait donc naturellement dans cette opération. Dans la démarche, cela signifie que Grand Besançon Métropole apporte GBH à la SAIEMB Logement et nous devenons, en tant que GBM, l'actionnaire très majoritaire de la SEM fusionnée. Il faut tenir les délais pour être opérationnels au 1^{er} janvier 2021, et bien évidemment, l'opération de fusion implique la rédaction d'un traité de fusion sur les bases des données des états financiers arrêtés très prochainement, au 31 décembre 2019, et il sera soumis au Conseil Communautaire. Nous sommes ici sur des démarches classiques de fusion de sociétés et d'entités morales.

Sur l'évolution de l'actionnariat Caisse des Dépôts, la Caisse des Dépôts est actionnaire de la SAIEMB, mais la CDC elle-même, en son sein, gère des évolutions en localisant son activité immobilière en tant qu'actionnaire dans une filiale CDC Habitat et avec son outil sous l'appellation Adestia pour accompagner les organismes. Cela signifie que dans l'opération de fusion, la CDC envisage également cette cession, et nous sommes invités à autoriser cette cession, ce que d'une certaine manière – vous avez vu la suite – nous appelons de nos vœux.

Je passe sur l'évolution de l'actionnariat de personnes privées, avec une action d'un dirigeant. Sur les modalités de la fusion, il y a deux grandes questions, l'une touchant aux ressources humaines, l'autre à l'aspect des capitaux et des missions. S'agissant des ressources humaines, bien évidemment, c'est majeur dans la réussite de tout regroupement d'entités. Il s'agit de faire en sorte que chacun y retrouve son compte, ce qui veut dire « voire la préservation de son statut ». En effet, j'insistais précédemment sur le fait qu'à GBH, il y a deux statuts des personnels, des personnes relevant du statut de la fonction publique et d'autres du droit privé. Savoir comment apporter une garantie aux personnels d'un statut public, s'ils souhaitaient conserver ce statut, était une question qui devait donc être résolue. La solution existe, elle fait partie de la proposition en intégrant les personnels à Grand Besançon Métropole, mais en procédant ensuite par détachement, ce qui statutairement rattache les personnes en termes de gestion de leur carrière, à l'entité les employant de manière opérationnelle, tout en leur conservant leur statut de fonctionnaire.

S'agissant du flux financier, devoir intégrer ces personnels et passer les rémunérations par notre budget nous poseraient des problèmes dans le cadre de la contractualisation. Cela ne sera pas le cas en ayant recours au détachement, sauf pour ce qui concerne les cotisations à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) qui feront l'objet d'un paiement et d'un remboursement par la SEM fusionnée, cette opération faisant partie bien évidemment de nos chiffres de charges. Toutefois, c'est tout à fait modique rapporté au coût global de ces personnels. Ils seront donc rattachés à GBM afin de préserver leur statut, puis en situation de détachement au sein de la SEM fusionnée. Sur les aspects financiers, j'indiquais précédemment que lorsqu'il y a apport de l'Office, il y a une contrepartie par l'attribution d'actions. La loi fixe les règles selon lesquelles doivent être évalués lesdits groupements, sociétés ou établissements publics, soit 18,8 M€ pour la SAIEMB et 71 M€ pour GBH, ce qui conduit à une valeur de l'action de la SAIEMB de 47,54 €. Après calculs faits que je n'ai pas vérifiés, cela conduirait à presque 1,5 million d'actions pour GBM qui deviendrait majoritaire à plus de 79 %, ce qui, s'agissant de la quotité, en intégrant également la participation de la Ville, serait excessif au regard de la place que les autres actionnaires privés doivent avoir dans la SEM à hauteur d'au moins 15 %.

Toutefois, la réponse est dans ce qui suit : la proportion des uns et des autres peut aussi être modifiée par apport de nouveaux capitaux, et c'est ce qui est indiqué à la page suivante du rapport, avec l'intervention précisément de la filiale de la CDC qui, dans une première approche, propose un apport de crédit à hauteur précisément de 15 %, soit une augmentation de capital d'un montant de 6 M€. Ceci est à rapprocher du paragraphe suivant sur la capacité financière de la SEM fusionnée.

Nous parlons dans ces instances de plan stratégique de patrimoine. Chez nous, nous parlons de PPIF et de business plan dans le milieu des affaires. Nous parlons de la même chose sur cette prospective sur dix ans : cela fait apparaître un besoin de financement particulier à 10 M€ à horizon 2027. À l'heure qu'il est, dans le projet tel qu'il est ficelé à ce jour, il y a déjà les 6 M€ apportés par CDC Habitat. Il s'agira bien évidemment, dans les années à venir, de compléter ces dispositifs financiers, puisque selon les prévisions, il manquerait encore 4 M€.

Nous retrouvons ensuite les modalités particulières sur l'engagement des actionnaires, sur ce qui concerne l'accord entre les actionnaires sur le pacte d'actionnaires et le protocole quant aux engagements des uns envers les autres. Ces différents éléments sont dans les annexes de ce rapport sur lequel je pense avoir dit très clairement l'essentiel à la fois dans son objet pour répondre aux exigences de la loi, en retenant ce qui nous a semblé être la seule option possible pour avoir un dispositif à gouvernance locale et en ayant la solution financière pour l'immédiat et un peu plus, avec le concours de CDC Habitat.

Il en résulte ensuite, dans la proposition que nous faisons, bien évidemment d'approuver ce rapport, de nous prononcer favorablement sur une série de dispositions sous-jacentes à mon propos sur les différents points évoqués.

Voilà, Président, sur la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer la parole, je voudrais rappeler que certains d'entre vous ne peuvent pas prendre part à la discussion ni au vote, ce qui est une ineptie. Ce sont Mesdames JARROT, POISSENOT, ROCHDI et THIEBAUT et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, FOUSSERET, GAVIGNET, OMOURI, SCHAUSS, STEPOURJINE et VAN HELLE.

M. LIME.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes sur un dossier extrêmement sensible, parce que nous sommes sur l'avenir du logement public sur notre Communauté urbaine, avec des milliers de locataires, et tout particulièrement les plus fragiles de notre société, qui sont résidents dans ces logements. Vous l'avez dit, ce dossier est porté par la loi ÉLAN.

Je rappellerai notre position sur cette loi qui fait suite aussi à différentes attaques contre :

- le logement public,
- la baisse des APL qui a dû être compensée par les organismes sociaux,
- les organismes logeurs,
- les prélèvements sur les réserves effectués depuis un certain nombre d'années, ce qui amène à des situations difficiles pour un certain nombre d'offices, y compris les nôtres.

Ce sont d'autres raisons pour la SAIEMB, mais c'est également le cas pour GBH qui a un certain nombre de prélèvements. Cela a mené depuis deux ans à une baisse du nombre de constructions de logement public en France, alors que tout le monde disait qu'il fallait en construire de plus en plus. Je rappelle d'ailleurs que le logement est la principale dépense aujourd'hui pour l'ensemble des ménages, et tout particulièrement les plus modestes. Aujourd'hui, nous sommes sur une fusion obligatoire, mais nous n'avons pas obligatoirement le choix. C'est comme cela que l'on nous présente les choses, à choisir quelquefois entre la peste et le choléra. Nous sommes tout de même un peu en difficulté pour accepter cette fusion.

Le premier point sur lequel nous avons des interrogations concerne le chiffre d'affaires. Nous sommes juste à la limite du chiffre annoncé pour fusionner. Il semblerait que nous soyons juste en dessous du chiffre d'affaires. Comme nous aurons un certain nombre de déconstructions à l'intérieur de nos offices, le chiffre d'affaires sera-t-il maintenu ? Quelles orientations aurons-nous dans le temps ? Ne sommes-nous pas sur les prémices d'une nouvelle réorganisation ? On sait que lorsque l'on commence à réenclencher un certain nombre de fusions, elles commencent, mais elles se terminent assez rarement. Quelle est la prochaine étape ? Quel est le prochain qu'il faudra remettre pour tenir une taille qui semble être celle voulue par nos pouvoirs publics ? Le premier point concerne donc notre interrogation sur ce chiffre d'affaires pérenne à terme.

Sur la gouvernance, nous notons le point positif, puisque cela avait été l'une des interrogations que nous avions d'une façon forte. Il s'agissait de garder la gouvernance à l'intérieur de notre Communauté urbaine. Pour nous, il était hors de question d'accepter que le logement social de la Communauté urbaine puisse être dirigé par une autre collectivité, parce que c'était de manquer de proximité, de gouvernance, de vision et d'impulsion à l'intérieur de notre logement public. C'est le point positif à l'intérieur de cette fusion. Je pense qu'il faut savoir le souligner. Toutefois, nous pouvons aussi nous interroger sur l'arrivée de la CDC et d'Adestia. A priori, on aurait découvert des offices de l'État qui avaient plein d'argent à ne plus savoir qu'en faire.

Je rappelle que l'on nous dit partout que la France est ruinée, et comme par hasard, nous avons une CDC capable de sortir plusieurs milliards d'euros en quelques mois. Je m'aperçois que tout compte fait, la France n'est pas si ruinée que cela, et quand on arrive à trouver un certain nombre de dispositifs financiers, on peut les trouver. Quelle sera l'attitude d'Adestia à terme ? Pour quelqu'un qui vient apporter 6 M€, quel rapport espère-t-il ? Quel est le rapport financier à court terme, à moyen terme, à long terme ? Lorsque l'on investit 6 M€, on cherche un taux de rentabilité, même quand on s'appelle « la CDC ». On l'a déjà vu sur d'autres opérations qu'elle peut mener.

Nous avons également une interrogation non pas sur le Conseil d'Administration, mais sur le Comité de Coordination, ce dernier devant déterminer l'ordre du jour du CA avec des systèmes de veto. Or nous nous apercevons qu'Adestia ne représente pas 15 %, mais 25 %. Nous nous apercevons que tout compte fait, il y a un certain nombre de possibilités de blocages, y compris sur certaines orientations. Pour l'instant, les opinions et ce qui est affirmé par Adestia semblent aller dans le bon sens, mais ce n'est pas obligatoirement sûr que cela dure à terme.

Une autre interrogation concerne le transfert du personnel. Un certain nombre d'éléments ont avancé. Cependant, il reste deux interrogations concernant la connaissance de l'affectation des métiers de ceux qui accepteraient leur détachement. Il y a encore une demande, et il me semble qu'il y a une volonté de donner, avant la demande de détachement à GBM, le lieu de leur affectation dans les différents métiers. Cette interrogation nous semble tout à fait légitime, et nous aimerions avoir une réponse positive. Il me semble que ce sera le cas, mais il faut que ce soit acté.

L'autre point d'interrogation concerne le pacte de contractualisation. Le premier Vice-Président semble dire qu'il n'y aurait pas d'interrogation sur le fait de grossir la masse salariale, même avec des détachements. Il faudrait quand même que tous ces éléments de dérogation soient actés à terme par la Préfecture d'une façon officielle. J'ai un peu l'impression que l'on discute, que l'on a fixé 1,2, mais on cherche toujours des dérogations pour passer ces 1,2, ce qui est plutôt une bonne chose, et c'est plutôt intéressant, parce que nous n'étions pas d'accord avec ce chiffre. Toutefois, il ne faudrait pas que la règle change un jour et que l'on nous ramène sur une réalité en nous disant que les dérogations antérieures ne seraient plus d'actualité. Je rappelle qu'une telle dérogation qui viendrait à tomber pourrait avoir un coût de plus de 1 M€ pour les finances de notre Communauté urbaine, parce que 50 emplois à 40 000 €, cela représente environ 2 M€, 75 % correspondant à 1,5 M€. Avec un montant sur le fait d'une contractualisation du jour au lendemain, je pense que nous devons avoir une certitude de la part de la Préfecture avec des écrits nous confirmant qu'à terme, il n'y aurait pas de conséquence sur le personnel, parce que vous savez comment cela peut se terminer.

Enfin, mon dernier point concerne une juste représentation des salariés à l'intérieur du Conseil d'Administration de la SEM. Je pense que c'est important. On veut dire que l'on a confiance en ce personnel. Or la confiance passe aussi par la représentation à l'intérieur des offices. Là aussi, une demande a été effectuée. Elle semble aller dans le bon sens, mais nous voudrions avoir une confirmation avant notre vote concernant une augmentation du nombre d'administrateurs et de censeurs à l'intérieur du futur CA de cette SEM ouverte. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas d'un grand enthousiasme par rapport à cette SEM, mais par principe de réalité qui nous concerne, et je pense que nous le mettons en application, si nous avons une réponse positive aux deux questions que nous avons posées, nous proposerons une abstention à l'intérieur de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT.- Une abstention ?

M. LIME.- Si nous avons une réponse aux deux questions posées.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ?

M. GROSPELLIN.- Nous nous apercevons que les vérités d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui. Lorsque Christophe LIME s'interroge sur la situation financière de la France, auparavant, ceux qui n'étaient pas dans le triple A étaient dans une situation difficile. Aujourd'hui, les 3 % ne sont pour le président de la République plus qu'un souvenir et un débat d'un autre siècle (ce sont ses termes). Je ne sais pas si je dois le rassurer, mais je pense que la France et l'Europe ont des inquiétudes, mais vis-à-vis de ce dossier, la loi ÉLAN étant là, nous n'avons pas le choix, parce qu'il faut passer ce seuil des 40 M€ autorisés.

J'ai quelques questions. Précédemment, le premier Vice-Président parlait justement de RH et il disait que chacun devait y trouver son compte. C'est donc un passage obligé. Derrière une fusion, il y a des agents, des personnes, des hommes et des femmes. J'ai vu que certains s'interrogeaient sur leur devenir. Vous nous avez parlé des détachements des fonctionnaires de GBH qui pourraient être intégrés à la Métropole, si j'ai bien compris. Cela représente peut-être la moitié des agents. Certains s'interrogent sur des postes peut-être dédoublés et sur la pérennité de leur poste et de leur travail à plus ou moins long terme, ce que nous avons vu ici et là. Il est peut-être question aujourd'hui de rassurer ceux qui nous liront demain ou nous écouteront ce soir sur leur avenir. Y a-t-il une réflexion au cas par cas pour ces personnes dans le cadre de la mobilité ? Ces fonctionnaires pourraient très bien imaginer des passerelles pour aller vers d'autres types de métiers. Y a-t-il une réflexion sur les départs en retraite ? Enfin, vous avez évoqué la création de quelques postes. J'aimerais en connaître le nombre. Sont-ils précisés et déterminés ? J'ai entendu parler de cinq postes.

M. BAULIEU.- À GBH, il y a 59 postes relevant de la fonction publique.

M. GROSPELLIN.- Je parlais d'autres créations.

M. BAULIEU.- Précédemment, les créations de postes concernaient les NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). C'était autre chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Ensuite ?

M. LOYAT.- J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur la politique gouvernementale sur le logement social, d'être très critique, et je l'avais d'ailleurs été lorsque j'étais président de GBH, par rapport à la politique menée sous le quinquennat SARKOZY, avec des ponctions et des prélèvements extrêmement forts pénalisant notamment GBH, alors que GBH était dans une politique d'investissement lié au PRU. Cela avait donc pénalisé GBH et d'autres offices. Les modalités sont un peu différentes, mais avec une philosophie semblable et des conséquences semblables. Cette politique pèse donc lourdement sur les capacités financières des offices. J'ai bien compris que ce n'était pas le sujet ce soir, mais avant d'en venir à ma position par rapport à la fusion, je voulais rappeler ces critiques, les conséquences concernant des rénovations et, en termes d'orientations stratégiques, c'est aussi une incitation, voire une imposition à se lancer dans des politiques de vente de logements au-delà de ce qui est souhaitable, à la fois pour ce qui est fait sur la Ville et sur l'Agglomération, et bien entendu par rapport aux locataires.

Concernant cette fusion, indépendamment de la loi ÉLAN, nous avons sur Besançon une SAIEMB qui était un petit organisme. De ce point de vue, la fusion entre GBH et la SAIEMB fait un organisme plus puissant, avec une capacité de développement renforcée, malgré les problèmes financiers, ce qui est plutôt une bonne chose. Il faut un organisme puissant sur la Communauté urbaine, notamment pour intervenir encore plus sur les communes, puisqu'il faut un développement du logement social sur les différentes communes, et pas uniquement ou principalement sur Besançon. De ce point de vue, c'est positif, même s'il y a eu des inquiétudes bien légitimes. Il était tout à fait essentiel qu'il y ait des garanties par rapport au statut des personnels de GBH qui sont de droit public. Nous devons toujours être vigilants, mais des garanties ont été apportées.

Quant à la venue de CDC Habitat, je ne reviens pas sur les arguments donnés, notamment cet apport financier qui est loin d'être négligeable. CDC Habitat n'est pas un groupe privé. La logique est différente. Néanmoins, nous devons être très vigilants par rapport aux orientations stratégiques. Je pense que cela doit renforcer la collectivité de rattachement, à savoir la Communauté urbaine pour bien définir des orientations correspondant aux besoins de la population, à sa politique, pour que ces orientations stratégiques puissent bien être menées. Cela a été dit. Je dis bien que CDC Habitat n'est pas un groupe privé, mais il peut y avoir des appréciations différentes de la collectivité de rattachement. C'est la raison pour laquelle les éléments que j'ai donnés et que je ne vais pas reprendre, car ce serait redondant, font que nous aurons un vote positif, mais par rapport à la loi ÉLAN et à la politique gouvernementale, ce sont les mêmes critiques que je conserve.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- J'ai cru lire qu'Adestia était un fonds de placement d'entités financières similaires. Je voudrais avoir quelques précisions sur les origines des fonds. Sont-ils à l'intérieur de notre pays ou des fonds étrangers ?

M. BAULIEU.- S'il y a des spécialistes dans la salle, qu'ils confirment ou infirment, mais pour moi, la Caisse des Dépôts et Consignations a des ressources propres et des crédits publics français. Je n'ai pas connaissance que d'autres ressources de la CDC pourraient s'apparenter à des crédits sauvages à la recherche de gains (par exemple des fonds de pension), même s'ils sont honorables quant à leur finalité, mais sauvages sur la manière de faire. Il y a donc 20 % d'Action Logement et 80 % de CDC. Cette mécanique répond précisément à la question posée par Monsieur MOUGIN.

Je vais ajouter quelques indications. Certains éléments ont été donnés en amont par Christophe LIME et d'autres par Michel LOYAT. Merci de l'avoir dit. À un moment donné, ce sont les appréciations de chacun. S'agissant de la politique Logement menée et à l'égard des bailleurs sociaux, chacun est invité à entendre les propos, mais à un moment donné, nous sommes face aux dispositions de la loi qui s'appliquent, et nous entendons précisément être au rendez-vous fixé par la loi. De ce point de vue, après avoir exprimé nos états d'âme, nous devons être très opérationnels (je l'ai indiqué et je n'ai pas entendu de controverse dans la salle) pour vouloir précisément avoir sur notre territoire un opérateur bailleur social dans lequel nous avons le pouvoir dans le cadre fixé par la loi, bien évidemment. C'est ce qui a gouverné le choix, et je l'ai indiqué précédemment.

Il pouvait y avoir une autre option avec peut-être d'autres rapprochements, mais qui diluait, pour le coup, notre présence dans l'instance et portant sur des régions beaucoup plus vastes. Soyons clairs, nous avons les meilleures relations avec Neolia, société dont je parle, qui travaille beaucoup sur notre région, et pas uniquement ici, ce que vous savez fort bien. Nous souhaitons bien évidemment que Neolia demeure un opérateur important sur notre territoire, mais le montage en soi n'aurait pas du tout été de même nature. Nous répondons donc ainsi à cet aspect de gouvernance qui a été évoqué, et avec la construction financière bénéficiant de la consolidation de la Caisse des Dépôts. L'aparté précédent nous a permis d'y répondre.

Sur la nature de la Caisse des Dépôts, chacun le sait, nous avons obtenu la réponse sur la capitalisation de la filiale CDC Habitat qui est de même nature. Vous savez également que la CDC n'est pas une banque x ou y, avec plein de respect pour le réseau bancaire, mais nous sommes ici également avec une instance publique sous contrôle de l'État qui, dans cette affaire, comme dans les autres où elle intervient, est missionnée. Ce n'est pas comme cela, par une lubie soudaine, que la CDC s'investit dans l'habitat. Elle est d'ailleurs très présente, et nous l'avons dit tout à l'heure. Elle est une actionnaire majeure de la SAIEMB. Ce n'est donc pas nouveau ni sur notre territoire ni sur d'autres. Par contre, dans la consolidation des structures du logement social, la CDC via sa filiale est missionnée pour précisément apporter les appuis nécessaires. C'est dans cet esprit que la CDC Habitat a indiqué être disposée à intervenir dans un premier temps à hauteur de 6 M€.

Sur la question technique financière posée par Christophe LIME, je renvoie à ce que j'indiquais tout à l'heure. Il ne faut pas se méprendre. J'ai moi-même été un peu alerté lorsque nous avons commencé à parler du sujet. Nous serions impliqués dans le portage, en tout bien tout honneur, de 59 personnes sous statut public, ce qui pourrait générer un flux financier important dans nos comptes, soumis à contractualisation, avec les risques et les incertitudes, dont nous avons mainte fois parlé et dont nous parlerons sans doute encore, sur lesquelles je ne reviens pas. Toutefois, je pense que nous pouvons avoir très largement une préoccupation commune.

J'ai insisté tout à l'heure précisément sur le statut que nous attacherions à ces personnes. Nous fonctionnons par détachement, et non par mise à disposition. Vous connaissez cela d'ailleurs pour tous les fonctionnaires d'État détachés. Il y en a d'ailleurs peut-être bien encore chez nous. Ils conservent ainsi leur statut initial, mais ils sont pleinement employés par la structure pour laquelle ils sont opérationnels, si bien qu'en ayant recours à cette formule de détachement, nous n'aurons pas le flux financier correspondant à la charge salariale et sociale des personnels en question, si ce n'est sur un point, et nous aurons compris pourquoi : les cotisations CNRACL. Les 500 000 € dont nous avons parlé ne correspondent pas aux 59 personnes, car dans le cas contraire, ce serait très conséquent.

Sur les questions à venir, deux ont été posées par Christophe LIME et Jacques GROSPERRIN sur les fonctions, si j'ai bien compris. Concernant la question des postes d'administrateur, y en aura-t-il davantage ? La question n'est pas tranchée à l'heure qu'il est, mais elle devrait l'être en relation avec les dirigeants de la société à venir. Notre position est de rechercher un accord qui irait dans ce sens. Voilà l'engagement politique que nous pouvons prendre. Nous n'en dirons pas forcément plus ce soir, car il ne serait pas honnête de le faire.

Quant aux fonctions des personnes en tant que telles, nous sommes dans une démarche qui est celle de toute fusion, que ce soit par absorption ou non, de toute entité, de toute entreprise. Je crois que le travail s'amorce. Il devra bien évidemment être intensifié à l'unification. Classiquement, dans ce genre de circonstance, des personnels sont en place, ils ont des fonctions. Il y a sans doute des doublons. Il s'agit en temps et en heure de faire en sorte que le nouvel organigramme soit pensé et présenté avec les fiches de poste en question. Généralement, nous faisons en sorte que chacun, en fonction de sa sensibilité, de son poste d'attachement, de ses compétences et de ses envies, puisse postuler sur ce qui résultera de cette réorganisation. C'est un classique dans tout mouvement de regroupement ou de fusion. Ce travail est amorcé, il devra être intensifié et mené au bout pour que chacun, autant que faire se peut, retrouve son compte (c'était la formule utilisée et je la reprends bien volontiers).

Si vous nous demandez de vous assurer que sur les 162 agents, il n'y aura aucun mécontent à l'arrivée, soyons sérieux. Ce ne sera peut-être pas le cas, mais l'idée est bien de faire en sorte, comme nous le faisons dans toute opération de ce type, que chacun puisse retrouver un poste lui convenant au mieux. Après, il est bien évident que nous ne regrouperons pas deux entités en faisant en sorte que tout le monde reste à sa place tel qu'il est aujourd'hui, car cela n'aurait pas de sens. Voilà la réponse précise que nous pouvons donner sur ce sujet.

Ayant indiqué ces différents éléments, chacun aura compris l'enjeu. Il s'agit bien évidemment de répondre aux exigences de la loi, et dans ce cadre, de nous doter du meilleur outil possible sur lequel nous aurons la main. C'est ce qui est important. La prospective qui a été faite et le plan stratégique intègrent tout ce que nous pouvons prévoir à ce jour. Vous imaginez bien que le programme de renouvellement urbain de Planoise tout particulièrement est intégré dans le tableau de marche. Par rapport à cela, les perspectives de besoin de financement ou d'équilibre financier intègrent ces éléments, et il n'est pas aussi inutile que nous ayons une structure locale dans laquelle nous avons la main et suffisamment dotée en crédit. L'apport de la CDC Habitat est extrêmement important de ce point de vue. Il nous faut bien évidemment avoir une instance de notre territoire et suffisamment forte financièrement en répondant autant que faire se peut aux préoccupations des personnels qui travaillent dans le respect de leur statut et en apportant la réponse la meilleure possible à leurs aspirations professionnelles. Voilà ce que je peux dire en synthèse à mon propos.

M. LIME.- L'idée n'était pas de créer des mécontentements ou de bloquer le système. Les agents souhaitent simplement savoir où ils vont avant leur détachement et avoir la fiche de poste.

M. BAULIEU.- Cela renvoie à ce que j'indiquais concernant la fiche de poste.

M. LIME.- L'idée n'était pas obligatoirement d'être sur le même poste, même leur inquiétude est aussi celle-là.

M. BAULIEU.- Je pense que chacun peut avoir le bon sens de.

M. LIME.- Oui, mais c'est tellement mieux de le dire quand il y a du bon sens.

M. BAULIEU.- De plus, nous le disons bien volontiers, Christophe.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois plus de demande d'intervention.

M. MOUGIN.- Nous pouvons conclure en précisant qu'il n'y aura aucune suppression de poste, et qu'il y aura bien un total de 164 employés et non 162, comme vous le disiez.

M. BAULIEU.- Dont acte, je m'exprimais de mémoire. L'idée n'est surtout pas d'en laisser deux sur le bord de la route.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 abstentions. Le dossier est adopté. Je vous remercie. Il y avait beaucoup de choses, mais il est difficile de ne rien dire.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche (suite)

Rapport n°3.6 - Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint-Jacques

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, il n'est pas prévu que tu parles, mais tu peux répondre aux questions s'il y en a. Dans le cadre de l'opération Saint-Jacques, nous créons une filiale. Là aussi, pourquoi la création de cette filiale ? Vous savez qu'un opérateur sera désigné. C'est pour avoir là aussi la main dans cette opération, pour que les services de la Communauté urbaine puissent avoir la main dans ce vaste projet Saint-Jacques. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - Prise de participation de Grand Besançon Métropole dans Batifranc

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.8 - SPL AER - Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.9 - Aktya - Rapport des administrateurs - Année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.11 - Sedia - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Projet « La Base des pratiques et sa déclinaison mobile » -
Convention de partenariat l'association L'arÊTE
(L'art d'être tous ensemble)

M. HUOT.- La Base des pratiques est une boutique de loisirs créatifs du Café des pratiques installée rue de Belfort dans le quartier des Chaprais. Elle est issue de la récupération d'outils et matériaux auprès d'entreprises et de commerçants, ce qui permet un réemploi dans des ateliers créatifs, des animations et des formations. C'est donc de l'économie circulaire.

La demande de partenariat permettra d'élargir cette démarche de création hors les murs. Il s'agit donc d'une version mobile du Café des pratiques pour le territoire de Grand Besançon Métropole.

La structure L'arÊTE demande donc un soutien. Cette structure associative de création et de diffusion culturelle utilisant des processus artistiques innovants au service de la médiation culturelle a déjà une expérience de base mobile. Nous proposons de faire un développement territorial de la Base des pratiques porté par L'arÊTE sur l'ensemble du territoire, qui concernera le milieu rural, le milieu scolaire, le milieu périscolaire, les associations et les ateliers ciblés. Pour Grand Besançon Métropole, cela répond à des objectifs environnementaux, économiques et sociaux et à un renforcement de l'économie circulaire avec une trentaine de partenaires et en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Comment cette mobilité que nous vous proposons sera-t-elle financée ? L'association sollicite pour chacune des trois années 50 000 € dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national « Fabriques de territoire ». Cela signifie que s'ils sont lauréats, ils auront un financement de 50 000 €/an pendant trois ans. Elle nous sollicite pour que nous complétions par une subvention de Grand Besançon Métropole sur trois ans comme suit :

- 9 000 € pour 2019-2020,
- 8 000 € pour 2020-2021,
- 7 000 € pour 2021-2022.

Aujourd'hui, le SYBERT s'est engagé pour une année, pour 2019-2020. Les ressources prévues rentrent dans celles prévues au PCAET, l'économie circulaire faisant partie du PCAET. Nous vous demandons de valider la subvention proposée et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association L'arÊTE.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Études énergies renouvelables et audits énergétiques à destination des entreprises et des collectivités - Demande de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à l'ADEME

Mme PRESSE.- Dans le cadre du Plan Climat, nous vous avons présenté une étude potentielle de développement des énergies renouvelables en 2017 dans l'objectif d'atteinte du Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Nous préconisons une meilleure exploitation du potentiel solaire et du bois énergie. Aussi, nous vous proposons de faire un certain nombre d'études d'opportunité, de faisabilité sur le solaire thermique et photovoltaïque et sur le bois énergie afin de satisfaire les besoins des communes et des entreprises ; par « entreprises », nous entendons toutes les sortes d'entreprises, y compris les agriculteurs qui disposent de surfaces intéressantes et équipées. Pour le plan de financement que vous avez, nous sollicitons l'ADEME et la Région à hauteur de 503 440 € pour chaque partenaire sur quatre ans, et pour les 30 % restants, nous sommes sur de l'autofinancement de la Métropole, fonds alimenté par les CEE TEPCV, puisque grâce à ce TEPCV, nous avons capté récemment des fonds à hauteur de 1,8 M€ que nous pouvons réaffecter sur ces opérations. Ce sera opérationnel début 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Signature de la Charte du réseau Terres en Villes

M. HUOT.- L'association Terres en Villes est un réseau de territoires urbains et périurbains mettant en place une politique agricole et forestière. Sont adhérents 25 territoires. La charte résume l'esprit, les valeurs, les modalités de partenariat. En revanche, ayant été signée dans sa première version en 2008, elle doit être mise à jour. Lors de l'Assemblée Générale de 2019 qui s'est tenue à Besançon, une version amendée de la charte a été présentée. A été en particulier introduit le souhait de développer des systèmes alimentaires durables.

La présente charte est centrée sur le développement durable. Cette durabilité concerne la ville, l'agriculture, l'alimentation ainsi que leur relation mutuelle. Cette charte précise les valeurs communes aux membres. Elle développe la démarche nécessaire à la conduite de projets et de politiques agricoles alimentaires. Nous sommes donc directement partie prenante à travers le projet alimentaire territorial.

Nous vous proposons :

- de prendre connaissance des évolutions apportées à la charte Terres en Villes,
- de vous prononcer sur ces compléments,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette nouvelle charte qui remplacera celle de 2008.

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'ai sous les yeux. Elle est déjà signée par Françoise PRESSE. Vous devez m'autoriser à la signer pour que nous y adhérions formellement. J'imagine que ce rapport ne pose pas de problème. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » - Modification du représentant titulaire de Grand Besançon Métropole au comité de pilotage

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ce que Françoise PRESSE soit la représentante titulaire à ma place ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.5 - Avis de Grand Besançon Métropole sur la fusion de sites Natura 2000

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.6 - Fonds « Centres de village » -
Attribution de fonds de concours aux communes de Chalèze et Deluz

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.7 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes
de Byans-sur-Doubs et Grandfontaine

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.8 - Relations entre le Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED)
et Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Création de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE)
de Grand Besançon Métropole

M. STEPOURJINE.- La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un service public de l'efficacité énergétique (SPEE), dont l'objectif est de massifier les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles.

La Plateforme Territoriale créée sur notre territoire pour une durée de trois ans et financée par la Région à hauteur de 80 % consiste à accompagner tout porteur de projet de rénovation thermique de son logement du conseil jusqu'au suivi post-travaux. Ce service, qui se présente sous la marque « Effilogis – maisons individuelles » est ouvert aux propriétaires, aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, avec un appui complet pour la rénovation globale de niveau BBC. Nous vous invitons à autoriser Grand Besançon Métropole à s'engager dans la voie de la mise en place de cette plateforme dont les modalités sont présentées dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme PRESSE.- Je voulais intervenir sur cette délibération qui est une très bonne délibération sur l'idée de créer cette plateforme territoriale. Toutefois, entre les intentions indiquées au début de cette délibération et l'opérationnel que nous avons en page 117 que sont les objectifs cibles, je t'avais fait quelques remarques il y a deux jours concernant le nombre d'opérations. En effet, tu indiques qu'il y a au total 104 800 logements sur le territoire, dont 34 650 maisons individuelles. Parmi ces maisons, certaines sont anciennes (14 000 maisons datent d'avant 1975) et pour la plupart, elles seraient à rénover, réhabiliter pour aller vers une isolation bien meilleure. Même si une partie de ce stock de maisons a déjà été réhabilitée, semble-t-il peut-être à hauteur de 20 % (c'est un estimatif), il en resterait tout de même 115 000 à réhabiliter. Sur une période de 10 ans, cela nous conduirait à 1 100 maisons par an. Sur une période de 20 ans (objectif TEPOS), nous aurions 500 maisons à réhabiliter par an.

Or je vois dans ton tableau, pour la partie opérationnelle, qu'il est proposé un total de 220 réhabilitations sur trois ans, soit 50 pour la première année, alors que je proposerais plutôt 500. Sinon, nous ne sommes pas dans les objectifs indiqués en début de délibération ni dans ceux de la stratégie bas carbone du gouvernement, et bien sûr du Plan Climat. Je te proposerais volontiers d'ajouter un zéro à chacun des chiffres que tu proposes.

M. STEPOURJINE.- Je te l'ai dit avant-hier en commission. Nous n'avons pas les moyens financiers ni le personnel. Je veux bien que nous mettions 500, je m'en fiche, ce n'est pas moi qui les ferai, mais nous ne pourrions pas les faire. Il y a un décalage entre la réalité des choses et ce qui est théoriquement normalement atteignable vis-à-vis de la loi. Je n'y peux rien. Il faut être réaliste du point de vue financier et par rapport aux personnes présentant des projets. Je le dis. Un projet BBC sur une maison de 1970 ou avant représente tout de même 35 000 €. Dites-moi comment faire. Ceux qui ont construit dans les années 70 ont mon âge. Vous rendez-vous compte ce que représente 35 000 € pour vivre encore dix ans dans leur maison ? Il ne faut pas trop rêver ! Je crois qu'il faut avoir les pieds sur terre. Nous avons des choses qui marchent bien. Nous voudrions accélérer les choses, mais nous n'y arriverons pas.

De plus, je souhaiterais citer un exemple. On nous parle du BBC aujourd'hui. Nous avons d'autres dispositifs permettant éventuellement d'atteindre ce BBC par étape. Je vous ai cité le chiffre tout à l'heure de 33 000 € pour atteindre le BBC d'un seul coup. Or nous essayons de l'atteindre par étape. Lorsque la Région avait mis en place Effilogis il y a une dizaine d'années, avec l'obligation de passer en BBC total, nous étions loin des 50, puisque nous en faisons 5/an, parce que ce n'est pas possible. Cela étant, je ne mettrai pas 500.

Mme PRESSE.- Oui, tu mettras 50. Cependant, parmi les objectifs de notre Plan Climat, il faudra bien nous mettre d'accord au moment de délibérer sur nos priorités et sur ce qui semble atteignable, sans quoi nous ne pourrions pas afficher dans le Plan Climat les objectifs que nous avons indiqués sur la mobilité en particulier et sur l'habitat, qui sont les deux gros piliers de notre Plan Climat. Il faudra donc peut-être avoir un consensus sur ce que nous aurons à mettre comme objectif prioritaire. Je souhaiterais donc que nous en discutions en Bureau.

M. STEPOURJINE.- Je te répète ce que j'ai dit l'autre soir. Aujourd'hui, j'ai une priorité au niveau de l'habitat : le NPNRU de Planoise. C'est notre plus gros dossier ! C'est le plus important, parce que nous avons des gens face à nous, du public, des locataires, des gens qui habitent à Planoise, et nous sommes obligés de réussir ce NPNRU. Je le dis très fort : c'est pour moi une des grandes priorités de nos dix prochaines années. Même si je vous quitte en mars, j'espère bien pouvoir travailler encore avec vous sur ce dossier, parce qu'il me semble absolument essentiel pour la vie de notre communauté.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes nombreux à partager cet objectif. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la fusion que nous avons évoquée et votée précédemment était importante pour savoir donner des moyens financiers importants à notre nouvelle société pour qu'elle puisse réussir.

Robert, tu sais que je partage totalement cet avis.

Mme PRESSE.- Je le partage également.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord. Il faut réussir Planoise, ce qui ne sera pas forcément facile. Il faut avoir des moyens et être solide. Il faut avoir les reins solides et les épaules larges, mais c'est nécessaire. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Avis sur le schéma départemental pour
l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs - 2020/2025

M. STEPOURJINE.- Le projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs pour la période 2020/2025 est soumis à votre avis, ainsi qu'aux communes impactées. Je veux simplement résumer les obligations pour Grand Besançon Métropole, à savoir :

- la mise aux normes :
 - des deux aires d'accueil de la Malcombe et de Pirey,
 - des deux terrains familiaux existant à Besançon Providence et à Mamirolle,
- la création :
 - de huit terrains familiaux locatifs,
 - d'une aire de très grand passage,
 - de deux habitats adaptés,
 - de deux terrains de délestage à Thise et à Chemaudin-et-Vaux.

Considérant que plusieurs points identifiés dans votre rapport doivent faire l'objet d'une négociation avec le Département et avec l'État, nous vous invitons à donner un avis réservé sur ce schéma, avec une demande de report de son adoption après les élections municipales.

M. BAULIEU.- Merci, Robert. Tout est dit dans la conclusion sur l'approche que nous avons de ce dossier, à la fois sur les difficultés de bien cerner les choses et de les rendre compatibles avec le calendrier. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce rapport ? S'il n'y a personne, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du NPRU Planoise - Composition de la
commission ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un
architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et
coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et
pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels -
Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

M. BAULIEU.- Karima, souhaitez-tu ajouter quelque chose ?

Mme ROCHDI.- Je peux juste rappeler que lors du Conseil communautaire de septembre, il a été décidé de lancer les procédures du marché public concernant l'accord-cadre pour le recrutement d'un architecte en chef et une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbaine. Ce sont les marchés de maîtrise d'œuvre sur Cassin, Époisses pour la mise en œuvre du NPRU sur Planoise. Ce rapport aujourd'hui fixe les conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique qui doit être constituée du Président ou son représentant, des cinq membres titulaires et de leurs suppléants.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des avis contraires ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Mise en œuvre du NPRU Planoise – Élection des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels

M. BAULIEU.- C'est la déclinaison du rapport précédent. Vous avez la liste des candidats qui a été déposée (*la liste est affichée à l'écran*). S'il n'y a pas d'observation particulière, nous vous invitons à vous exprimer sur cette liste. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce vote ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Merci. Cette liste est approuvée. Les membres sont donc élus.

Rapport n°5.5 - SAIEMB Logement - Rapport des administrateurs - Année 2018

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ou des observations ? Nous avons évoqué ce sujet il y a un instant. S'il n'y a pas de remarque, nous votons ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Bilan évaluatif du projet de territoire 2018-2019 -
Année 1

M. BAULIEU.- Nous avons dû voter cela en juin 2018. Le rapporteur est Pascal CURIE.

M. CURIE.- Je pense qu'un diaporama devrait se lancer. Comme l'a dit Gaby, nous avons voté ce projet de territoire il y a à peu près un an. J'avais pris alors l'engagement d'en faire une évaluation tous les ans. Nous le faisons pour la première année. Je tiens tout de même à rappeler deux ou trois éléments.

Nous avons quatre orientations que je développerai tout à l'heure. Les deux objectifs que nous nous étions fixés concernaient :

- le suivi de la réalisation des 14 projets et des 90 actions que nous avons votées ensemble,
- le cadrage des documents stratégiques, plans et schémas (tout ce qui est SCoT, PLU, etc.).

J'y reviendrai aussi tout à l'heure. Concernant l'organisation de cette mise en œuvre du projet de territoire, vous avez un COFIL composé d'un certain nombre d'élus associés. En règle générale, nous nous rencontrons mensuellement avec les services et les élus des thèmes traités.

Nous avons traité cette année les thèmes :

- de Grandes Heures Nature,
- de la halte ferroviaire du pôle Santé,
- de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- du plan alimentaire territorial (PAT).

Nous avons fait des réunions aussi par rapport au SCoT et nous avons fait aussi une réunion bilan de ce projet de territoire à n+1.

Je tiens à remercier tout de suite l'ensemble des élus mobilisés à chaque fois que nous avons une réunion thématique, mais également l'ensemble des services, puisque nous arrivons à travailler de façon assez intéressante en transversalité. Je remercie aussi particulièrement François PEZZOLI qui coordonne l'ensemble des éléments de ce projet de territoire au niveau de la Direction de Surveillance du Territoire (DST). Nous avons pris l'engagement d'animer vraiment ce projet de territoire et d'en réaliser son évaluation. Je voudrais signaler également qu'une enquête de la DCF en 2019 montre que nous sommes un des seuls territoires à vraiment mettre en œuvre ce projet de territoire et faire une évaluation sur ce projet.

Nous avons deux volets complémentaires. Le premier volet concerne la mise en œuvre des 14 grands projets. Vous avez reçu par email l'ensemble du rapport sur ce bilan au bout d'un an. J'ai mis simplement une image d'un des documents que vous avez. À la fin du document que nous vous avons distribué, vous avez toutes les actions que nous avons listées l'année dernière, et vous allez trouver chacune de ces actions avec son avancement. Vous avez des petites croix signalant l'avancement de telle ou telle action. Sur ce document, vous avez également en bleu des actions nouvelles que nous avons estimées utiles et que je vais vous proposer aujourd'hui.

Globalement, nous pouvons nous apercevoir que sur les 90 actions votées, nous avons :

- 64 actions qui sont engagées,
- 19 actions qui ne sont pas engagées,
- 4 actions qui sont terminées,
- 3 actions qui sont à recalibrer,

Nous avons également 15 nouvelles actions qui seront à étudier.

Je rappelle rapidement les quatre grandes orientations :

- « dynamisons nos alliances »,
- « renforçons notre cohésion »,
- « anticipons les transitions »,
- « suscitons l'effervescence ».

Je vais prendre chaque orientation et je serai relativement bref dans la présentation. Bien entendu, tout est complètement détaillé dans le rapport.

« Dynamisons nos alliances »

Je rappelle les trois objectifs de cette première orientation :

- la promotion d'un modèle fédéral en région,
- l'action à l'échelle de notre bassin de vie,
- l'accompagnement de nos acteurs à l'international.

Quelles ont été les avancées remarquables en 2018/2019 sur cette première orientation ? Un élément important concerne le renforcement du pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Nous nous sommes aperçus que ce pôle fonctionnait de mieux en mieux. Nous nous regroupons souvent pour faire des interventions à la Région entre autres, pour préparer divers projets. Nous nous apercevons aussi qu'en tant qu'interlocuteur, nous avons beaucoup plus de poids lorsque nous nous présentons en tant que pôle métropolitain qu'en nous présentant uniquement en tant que GBM ou le Grand Vesoul, etc. Chaque fois que nous nous présentons à la Région, nous avons une démarche intéressante et qui est vraiment sur un territoire relativement important sur l'ex Franche-Comté et qui représente plus de 300 000 habitants.

Le deuxième élément concerne la montée en puissance des relations avec les acteurs locaux et la Suisse. Je vous rappelle que nous avons signé une convention bilatérale entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Lausanne. Nous travaillons également sur des projets de recherches que nous avons développés et bien entendu, sur cette démarche UNESCO que nous avons déposée de façon commune entre la France et la Suisse. Il s'agit d'une demande sur les savoir-faire horlogers.

Le troisième élément concerne l'engagement de la ministre à reconsidérer la programmation de la deuxième phase de la branche est de la liaison LGV Rhin-Rhône entre 2023 et 2028.

Nous avons ici quelques enjeux identifiés :

- l'application de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) sur les bassins de mobilité,
- les synergies à trouver pour construire une candidature au dispositif de l'Université européenne,
- une gouvernance universitaire à reconstruire à l'échelle de la grande région pour dépasser les concurrences.

Les priorisations prévues pour l'année à venir sont :

- faire de l'ouverture à l'international un objectif fort,
- mettre en place une stratégie partagée avec les acteurs,
- renforcer la place de Grand Besançon Métropole dans la gouvernance de Synergie Campus (nous en avons parlé précédemment),
- poursuivre les démarches du maintien du label de pôle compétitivité dans le cadre de la coopération avec Medicen.

Les principales actions que nous avons décidé d'ajouter si vous en êtes d'accord sont les suivantes :

- accompagner de nouveaux dispositifs de soins au CHRU : nous avons fait référence à l'action à chaque fois (si vous vous en souvenez, il s'agit d'une subvention que nous avons votée pour l'achat de matériel pour le CHRU),
- élaborer un contrat de canal dans une perspective de mise en valeur touristique de Dole à l'aire urbaine.

« Renforçons notre cohésion »

Les objectifs sont :

- notre patrimoine comme levier de développement,
- le renforcement du cœur d'agglomération au service du territoire,
- l'animation du territoire par le renforcement des centres-bourgs.

Les avancées remarquables sont :

- la poursuite de la construction communautaire,
- les transferts de compétences,
- le passage en Communauté urbaine,
- la prescription du PLUi.

Un travail très important a été réalisé sur tous ces dossiers.

Il y a eu également :

- l'édition du premier festival Grandes Heures Nature, qui a rencontré un grand succès,
- le démarrage du dispositif Cœur de Ville qui permet de redynamiser le commerce et surtout le logement au centre-ville et le tourisme.

Les enjeux suivants ont été identifiés :

- des synergies locales à trouver pour l'organisation de services à la population (petite enfance, personnes dépendantes),
- des arbitrages à organiser dans l'occupation des sols.

Les priorisations proposées pour l'année à venir sont :

- la redéfinition de l'armature du SCoT dans la perspective d'un aménagement plus durable, l'approche par secteur de proximité et le fait de le décliner de façon cohérente dans les autres schémas (PCAET, PLUi, etc.),
- la définition d'une stratégie pour la redynamisation du centre-ville de Besançon sur le long terme en intégrant dans le cahier des charges du PLH les questions d'attractivité des familles.

Les principales nouvelles actions que nous proposons sont :

- mettre en œuvre le plan d'actions sur l'adaptation au réchauffement climatique,
- mettre en œuvre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le cœur de ville,
- organiser un dialogue entre le COPIL Projet de territoire et les pilotes des politiques des différents schémas dès l'élaboration des cahiers des charges pour avoir une cohérence entre nos différents plans que sont le PCAET, le PLH, le PDU, etc., qui soit l'armature du projet de territoire.

« Anticipons les transitions »

Les trois objectifs sont :

- le soutien à l'économie circulaire,
- l'exemplarité de Grand Besançon Métropole,
- l'accompagnement des citoyens dans leurs usages individuels.

Les avancées remarquables pour nous sur 2018 et 2019 concernent :

- une construction de la charte partenariale pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour accompagner les habitants dans les changements alimentaires,
- le développement du mixe énergétique, dispositif photovoltaïque pour TEMIS, le Port Douvot, les Andiers et également sur le toit de la future salle d'escalade, etc.
- le début de la construction d'une unité de méthanisation à Port Douvot et de la centrale de cogénération de biomasse à la papeterie de Novillars.

Les enjeux identifiés concernent notamment :

- une attente de plus en plus forte du grand public vis-à-vis de l'enjeu alimentaire : nous en avons parlé hier en commission, le CDP ayant travaillé sur ce sujet, et les gens portent quelque chose de très important sur cet enjeu,
- le déploiement de l'activité agricole écoresponsable qui nécessite une réflexion approfondie au niveau du besoin des acteurs et de l'organisation foncière.

D'autres réponses doivent être trouvées pour espérer atteindre les objectifs du PCAET en cohérence avec le projet du SRADDET.

Nos priorisations proposées sont :

- les documents de planification qui doivent être réalisables et cohérents avec les objectifs fixés par ailleurs en matière de transitions,
- la refonte du dispositif de financement de la rénovation thermique des logements, en lien avec la révision du PLH.

Les actions que nous proposons sont :

- la mise en place d'une stratégie foncière GBM, permettant de préciser les zones agricoles et d'anticiper les conflits d'usages du sol sur la base du MOS (Mode d'Occupation du Sol) et du diagnostic sur la valeur agronomique des sols,
- la mise en place d'un dispositif de « logistique urbaine » pour réduire la part du fret dans les émissions de gaz à effet de serre : nous nous limiterions plutôt sur ce que nous appelons « le dernier kilomètre ».

« Suscitons l'effervescence »

Les objectifs sont :

- la mise à disposition de lieu ouvert,
- la montée en puissance de nos actions promotionnelles,
- la mobilisation autour d'un projet d'ampleur symbolique.

Les avancées remarquables concernent :

- Bio Innovation qui est en construction et qui sera un atout pour soutenir les projets dans un secteur d'innovation en santé,
- l'émergence d'un site renouvelé sur Saint-Jacques qui progresse, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les propriétaires devant confirmer ensemble le contenu et les conditions du projet retenu,
- le Hacking Health qui devient un marqueur de territoire relativement important.

Les enjeux identifiés sont :

- le positionnement de l'outdoor,
- le festival Grandes Heures Nature,
- la marque de territoire.

Ces enjeux restent à conforter et nécessiteront également une attention particulière.

Sur cette quatrième orientation, nous avons dit que nous ne retoucherions pas aux objectifs lors de la rédaction de ce projet de territoire. Nous nous sommes aperçus que l'objectif 10 était un peu trop restrictif, puisque nous l'avons mis sur la mise à disposition de lieux ouverts uniquement. Nous préférierions réécrire cet objectif en disant : « Grand Besançon Métropole veut proposer dans tout le territoire des lieux ou des dispositifs permettant à tous d'expérimenter dans tous les domaines (économique, technique et culturel...) » Nous l'élargissons légèrement, et nous ne nous limitons pas uniquement à la notion de lieux, mais également à la notion de dispositif.

Les actions proposées sont :

- d'identifier ce que notre écosystème peut apporter de plus aux entreprises des MedTech non présentes dans notre territoire dans le domaine des équipements, de l'animation, et des formations,
- de poursuivre la montée en puissance de nos festivals et événements, attirer des publics hors agglomération,
- d'avancer sur les dimensions « internationale » et « innovation » du projet de Saint-Jacques.

Les principales actions sur cette dernière orientation concernent :

- la mise en place d'une digitale académie, espace de co-learning en faveur des jeunes renonçant aux études supérieures (projet partenarial avec le CNED et les universités),
- la valorisation de la via Francigena, notamment dans sa dimension franco-suisse, avec par exemple l'organisation d'un événement sur le tronçon Besançon-Lausanne : nous en avons discuté avec le maire de Lausanne, et cela pourrait se faire dans le cadre du festival Grandes Heures Nature sous la forme d'un ultra trail de 170 km (si certains veulent s'inscrire, vous pouvez) ou une manifestation dans le cadre du vélo,
- le développement et l'amplification de l'attractivité des 24 Heures du Temps à partir de l'édition 2020, en cohérence bien entendu avec la candidature faite à l'UNESCO.

Voilà rapidement les différents éléments sur le bilan de ce projet de territoire. Nous vous demandons de vous prononcer sur :

- les nouvelles actions proposées,
- la modification de l'objectif numéro 10,
- les priorisations.

M. BAULIEU.- Merci, Pascal. Nous sommes sur quelque chose d'essentiel lorsque nous parlons du projet de territoire et de son pilotage. Notre structure a beaucoup évolué. Nous avons une gouvernance. Vous savez tous les débats que nous avons eus sur ce sujet. Nous avons des compétences, un budget qui est lié, un projet qui donne le sens. Les choses sont indissociables et elles sont suffisamment récentes pour les considérer comme étant non atteintes, et loin s'en faut par la date de péremption, puisque nous avons franchi ces étapes il y a eu un an au mois de juin dernier. Il est donc extrêmement important que nous ayons non seulement un œil sur le projet, ce que nous avons écrit et validé, mais que ce projet soit bien le guide de l'action.

Comme l'a indiqué Pascal, conformément à l'engagement pris, il y a un pilotage du projet. Périodiquement, nous devons faire ce qui est proposé ce soir, à savoir une évaluation du chemin parcouru dans les différents domaines de ce projet par les fiches-actions et adapter. En effet, bien évidemment, la vie évolue. Il y a de nouveaux enjeux, de nouvelles problématiques, voire de nouvelles opportunités. Il est donc essentiel que nous adaptions ce projet. Ce que Pascal a souligné en termes d'avancée dans les différents domaines est extrêmement important.

Il y a quelques jours, j'étais à la Région en délégation du pôle métropolitain sur les crédits FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Nous ne sommes pas reçus de la même manière que si nous y allions en solo. Il y avait une délégation. Le Président étant empêché, il m'avait délégué, mais il y avait des représentants de GBM, Grand Lons était excusé. Étaient aussi présents le Président de Vesoul, celui de Morteau, etc. Cela a donc du sens, d'autant plus que la Région commence à percevoir qu'au fil des dossiers, c'est une expression du pôle métropolitain que nous portons. Lorsque nous lions cela précisément à notre conception du développement multipolaire sur le territoire régional, cela a doublement du sens. À la fois dans notre rayonnement et dans l'équilibre des grandes régions, chacun aura compris que nous sommes sur un cap de véritable construction.

Je cite simplement ce petit exemple vécu il y a deux jours tout simplement, mais je le dis avec insistance. Ce projet de territoire est majeur. Il est aussi ce qui nous rassemble dans l'action. Comme l'a indiqué Pascal, qui est le pilote de ce pilotage, il y a l'aspect bilan, mais il y a aussi l'aspect prospectif et un certain nombre de propositions sur de nouvelles actions, des reformulations. Vous avez le résumé dans le dispositif décisionnel dans votre rapport. Il s'agit donc de 3 suppressions d'actions, de 14 nouvelles actions et de la modification de l'objectif 10, ce qui correspond à la fin de son propos. Avant de mettre aux voix, avez-vous des interventions, des propos ou des propositions sur ces éléments ?

M. GROSPELLIN.- La définition de l'inventaire à la Prévert est une longue liste de choses qui n'ont pas forcément de rapport les unes avec les autres. Nous voyons ici que les choses ont des rapports les unes avec les autres. Je m'interroge, car vous avez parlé d'outils. Vous avez dit que c'était supporté par des outils intéressants, mais si nous avions à résumer à un moment donné, à donner une vision politique, un sens politique à ce que nous faisons, que pourriez-vous dire, non pas simplement pour nous rassurer ? Au-delà de tout cela, pour sortir de cet inventaire à la Prévert, je crois qu'il faut aussi indiquer ce qui sous-tend cette action politique en quelques mots. Pourriez-vous me donner la vision du territoire que nous voulons justement donner ?

M. CURIE.- La vision que nous nous sommes donnée du territoire pour les 10 ou 15 années à venir a été faite l'année dernière, lorsque ce projet de territoire a été voté à l'unanimité. Lorsque nous vous l'avons présenté l'année dernière, nous avons fait un diagnostic, nous nous étions donné des orientations (j'en ai énoncé 4). Le projet politique de notre Agglomération est là. C'est sur ces 4 grandes orientations que nous sommes partis et que nous avons notre projet politique.

Par rapport à notre projet politique voté l'année dernière, nous essayons de vous dire où nous en sommes actuellement, et nous essayons de redéfinir certaines actions qui nous paraissent peut-être moins intéressantes maintenant qu'il y a un an. Lorsque nous avons réalisé ce projet de territoire, nous sommes allés voir ce qui se faisait ailleurs. Il y en a de très beaux, mais que se passent-ils souvent ? Le projet de territoire est écrit, voté, rangé dans une armoire, et dix ans après, on en fait un autre. L'approche que nous avons voulu avoir était différente, c'est-à-dire que nous essayons de le faire vivre. Chaque fois, comme je le dis mensuellement lorsque nous nous retrouvons, nous prenons une des thématiques de ce projet de territoire, et nous voyons où nous en sommes.

Par exemple, Françoise PRESSE a parlé précédemment du PCAET. Elle nous parle de choses concernant le PLH, mais nous ne sommes pas complètement en phase, car nous devrions aller beaucoup plus loin. Or nous n'y allons pas, parce que nous n'avons pas forcément les moyens. Il est donc très important d'avoir une cohérence dans tout cela. Françoise travaille sur le PCAET. Au départ, il y avait peut-être peu de rapport ou peu de discussion entre le projet de territoire et le PCAET. Nous avons donc retravaillé ensemble pour voir que finalement, le PCAET intégrait bien notre projet de territoire, mais il faut que derrière ce que nous mettrons dans le PCAET (ou le projet de territoire) soit lié au PDU ou le PLH. Lorsque nous prenons une décision sur le PDU, si dans le PCAET, nous disons qu'il faut combattre pour produire moins de carbone et que nous ne nous donnons pas les moyens de le faire dans le PDU, nous ne sommes pas en liaison. Je pense que l'intérêt est le projet réalisé l'année dernière : il s'agit d'essayer de l'appliquer sur l'ensemble des schémas que nous pouvons avoir et avoir une certaine cohérence.

M. BAULIEU.- Sur la manière de le résumer dans ce qu'exprime fort bien Pascal, nous avons pour ambition d'être au rendez-vous des grands enjeux d'aujourd'hui et de demain pour un territoire dynamique et attractif. Si nous résumions les choses de manière ramassée, j'aurais spontanément envie de l'exprimer ainsi au service des habitants, bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui demande la parole ?

M. ALAUZET.- Je voulais souligner le moment très particulier de ce premier bilan à la veille d'une nouvelle mandature. Il est extrêmement important de l'avoir fait pour les raisons indiquées, mais aussi à ce moment précis, parce que je pense que la portée et le sens de ce travail important qui a été réalisé doivent largement inspirer celles et ceux qui, dans les prochains mois et pour le mandat suivant, proposeront aux habitants, lors des élections municipales, un certain nombre de projets.

Je crois que pour la première fois, nous serons peut-être dans un moment où les différents candidats, dans l'ensemble de nos villes et villages, porteront plus que jamais, non seulement des propositions pour leur commune, mais des propositions et des suggestions pour l'Agglomération.

En effet, nous connaissons tous le mode de gouvernance ici. C'est pour cela que ce moment est vraiment important. Chacun pourra ainsi se dire que non seulement il fait des projets pour sa commune, mais l'ensemble du travail réalisé – à chacun de reprendre ou non, en partie ou de tout jeter, ce qui serait dommage – peut inspirer chacun de nos candidats. Pour le coup, il faut peut-être aussi accepter qu'au bout d'un an, trois actions soient écartées, dix soient ajoutées, et que le moment qui vient soit un moment d'effervescence particulier où certains auront envie d'enrichir le projet, de le hiérarchiser ou de le prioriser. Je voulais simplement insister sur l'importance de ce projet d'agglomération pour la prochaine mandature et pour ce que chacun sera amené à dire dans les prochaines semaines dans la perspective des élections municipales.

M. BAULIEU.- Ce qui vient d'être dit est important sur le plan de la méthode collective et de ce qui nous rassemble sur ce grand territoire. La méthode rappelée est aussi une invitation pour la suite, avec des échéances bien évidemment, ce qui n'aura échappé à personne. L'année prochaine sera un nouveau rendez-vous de bilan, d'ajustement et de pilotage de ce projet. Il est légitime que celles et ceux qui seront dans cette salle à ce moment-là y retravaillent et apportent leurs remarques. Néanmoins, il y a un tronc commun partagé. Vous vous souvenez que ce projet a été voté à l'unanimité. Quand je dis qu'il fait sens, je le pense fortement. Il nous rassemble. Ne perdons pas de vue cela dans le pilotage à faire aujourd'hui et dans les années à venir, y compris avec l'année particulière que sera l'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est bien évident que le fonctionnement de notre assemblée dans les prochaines années sera très différent de ce que nous avons connu depuis 2001. C'est évident pour chacune et chacun d'entre nous. Je parle bien du fonctionnement et non de la gouvernance. L'intercommunalité aura une place de plus en plus importante. Je n'imagine pas qu'un candidat, ou une candidate, puisse demain faire campagne sans prendre en compte l'intercommunalité. C'est bien évident que c'est important. D'ailleurs, d'après ce que je peux lire, je crois que tout le monde en parle, et c'est bien ainsi.

Gaby, tu peux peut-être encore plus que moi mesurer l'évolution des mentalités depuis une trentaine d'années. Je me souviens lorsque nous parlions d'intercommunalité avec Jean BOICHARD, et Dieu sait qu'il était un grand monsieur ici à Besançon. Nous avions tous des interrogations. C'était l'époque où les Bisontins avaient l'impression de payer pour tout le monde, et les collègues de la périphérie avaient le sentiment qu'ils ne comptaient pas. Quand je vois le chemin parcouru, je me dis que globalement et collectivement, un grand travail a été fait et l'intercommunalité est essentielle. Quand je dis que demain, on ne fonctionnera plus de la même manière, c'est vrai, parce que les mentalités ont changé. Bien évidemment, je ne mets pas en cause le mode de gouvernance, mais les mentalités et le monde ont changé et les choses seront certainement différentes. C'est donc un bilan. Qui demande la parole ?

M. LOYAT.- Très rapidement, il s'agit ici d'un bilan évaluatif. Toutefois, Pascal CURIE l'a dit, il y a aussi quelques propositions à valider. Il m'apparaît assez nettement que dans ces propositions, principales actions nouvelles en réflexion, il y en a de nature différente. Il y a des actions très concrètes, bien circonscrites, comme la Francigena, et d'autres – cela rejoint peut-être ce que disait Éric ALAUZET – qui sont davantage une invitation à des modalités de travail.

Si je prends par exemple la page 138, lorsque sont évoquées les principales actions nouvelles « organiser un dialogue entre le COPIL Projet de territoire et les pilotes des politiques des différents schémas », c'est moins une action qu'une orientation. Nous reconnaissons à la fois l'importance du projet de territoire et des différents schémas et la nécessité d'un travail encore plus transversal, ce qui est plus une méthode de travail et de délibération collective et ce qui est absolument nécessaire. Cela apparaît aussi dans le cadre du PLU de manière différente, mais il me semble important qu'il y ait à la fois des actions très concrètes (nous voyons très bien à quoi elles correspondent et nous pouvons en mesurer l'avancement de manière tangible) et des orientations plus structurantes, peut-être légèrement plus abstraites. La combinaison des deux me paraît particulièrement intéressante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. CURIE.- Je voudrais ajouter un mot justement dans le cadre de la conduite de ce projet de territoire. Vous avez tous reçu une invitation pour les troisièmes Assises communautaires du Grand Besançon où justement, nous parlerons du projet de territoire avec des intervenants extérieurs. Ce sera le vendredi 29 novembre prochain, de 17h à 19h, au CRR. J'ai fini ma petite publicité.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as bien fait de le rappeler. Il n'y a pas de problème. Nous passons au point suivant.

Rapport n°6.2 - Organisme de Foncier Solidaire - Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)
--

M. BODIN.- C'est un beau projet que je vous coprésente ce soir avec Robert STEPOURJINE. Il y a une petite erreur dans la rédaction de la délibération. À la fin de la délibération, il est précisé « une contribution financière au fonctionnement du GIP est apportée par les membres fondateurs ». Or il aurait fallu lire « une participation d'équilibre au GIP est apportée par les membres fondateurs. » Il faudra donc rectifier.

Vous savez que depuis 2014, une loi permet la création d'office foncier solidaire, ce qui est une première en France. Actuellement, il existe une quarantaine de projets sur l'ensemble du territoire. Il est donc proposé la création d'un OFS sur la Communauté urbaine du Grand Besançon. Ce sera le premier dans la Région Bourgogne-Franche-Comté. Pour rappel, puisque je l'avais déjà proposé et présenté lors de la Conférence des Maires en février dernier, les organismes de foncier solidaire n'ont aucun but lucratif. Ils consacrent toute ou partie de leur activité au logement, au commerce et aux équipements collectifs. Ils ont la faculté d'affecter durablement – c'est là l'originalité – du foncier bâti ou non, dont ils restent propriétaires à la construction ou à la gestion de logements d'accession à la propriété.

L'autre point important est que cela s'adresse aux ménages sous plafond de ressources. L'objectif politique est très clair : produire du logement abordable de manière perpétuelle pour attirer et maintenir des jeunes couples et des familles qui s'orientent vers l'accession.

Les caractéristiques de l'OFS sont :

- l'optimisation de l'efficacité des financements publics en perpétuant le caractère abordable, ce qui veut dire que pour des collectivités comme la nôtre, lorsqu'il y a des opérations d'aides à la construction, en résumé, cela ne bénéficie qu'au premier ménage qui emménage, mais ce sera de manière perpétuelle,
- la neutralisation du coût du foncier : entre le logement lui-même et le coût du foncier, nous sommes propriétaires du logement, mais pas propriétaires du foncier, nous sommes simplement locataires, ce qui est plutôt contre-intuitif par rapport à ce que nous connaissons dans la notion de la propriété privée.

De plus, l'OFS est un outil antispéculatif.

Si je résume tout cela sur la diapositive suivante, voilà le principe de fonctionnement de l'OFS :

- Étape 1 : l'OFS fait l'acquisition d'un terrain, qui peut d'ailleurs lui être donné par une commune, pour le conserver dans la durée.
- Étape 2 : sur le terrain de l'OFS, les programmes immobiliers sont définis et réalisés par des promoteurs qui peuvent être privés. Ils s'adressent donc à des ménages à faible revenu.
- Étape 3 : les ménages achètent grâce au bail réel solidaire la propriété bâtie de leur logement.
- Étape 4 : les ménages paient un loyer foncier d'environ 0,20 €/mois/m² (somme extrêmement faible), ce loyer venant s'ajouter aux charges d'entretien et aux taxes locales.
- Étape 5 : les ménages revendent leur propriété avec une plus-value limitée indexée sur le coût de la construction, la vente étant ensuite agréée par l'OFS.
- Étape 6 : le logement est de nouveau disponible pour un nouveau ménage à un prix abordable.

Concernant ses statuts et sa gouvernance, l'OFS est un organisme à but non lucratif. Nous avons retenu le fait que celui de GBM soit organisé sous la forme d'un groupement d'intérêt public. Il a la personnalité morale, la garantie perpétuelle de la détention foncière, et un agrément régional devrait être demandé auprès du Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté. Pour l'instant, il y a deux membres fondateurs, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole. Son territoire d'actions sera celui de la Communauté urbaine du Grand Besançon. Je cède maintenant la parole à mon collègue et ami Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Comme l'a dit Nicolas, les membres fondateurs sont la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, chacun disposant de trois représentants au sein de son assemblée générale. Les noms des représentants vous sont communiqués ici :

- Robert STEPOURJINE (futur Président),
- Catherine BARTHELET (GBM),
- Fabrice TAILLARD (GBM),
- Nicolas BODIN (Ville de Besançon, Vice-Président),
- Karima ROCHDI (Ville de Besançon),
- Danielle DARD (Ville de Besançon).

La contribution des membres fondateurs est aujourd'hui fixée à hauteur de 50 000 €/an pendant les cinq prochaines années. Nous pouvons dire aussi qu'il pourrait y avoir d'autres membres. Nous pouvons accueillir éventuellement les bailleurs qui le souhaitent. Neolia sait que nous allons réaliser cet OFS, et ils sont prêts à participer lorsque nous le voudrons. Voilà en gros ce que nous pouvons dire sur cet office, élément complémentaire à ce que la Communauté urbaine a déjà mis en place. Je voudrais rappeler qu'il y a l'accession sociale à la propriété. C'est donc un élément complémentaire, et je suis très heureux d'avoir lu dans la presse que la Ville de Besançon était la première en matière d'accueil des gens au niveau de l'habitat. C'est bien la preuve que ce que nous avons fait n'était pas inutile.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Je ne pouvais pas en parler, mais tu as raison. Ce n'est pas uniquement le problème du maire, du président, des élus, des vice-présidents ou des adjoints. C'est un beau résultat pour Besançon. J'ai eu des communications de toute la France, voire de l'étranger, des Anglais qui s'intéressent à ce que nous faisons ici. C'est le résultat d'un travail collectif qui montre qu'à Besançon, le rapport entre les salaires, le taux de chômage, le prix de l'immobilier est le plus intéressant de France pour l'instant. C'est une publicité fantastique, un coup de projecteur pour encourager la Ville, et surtout pour la Communauté urbaine du Grand Besançon, l'ensemble de notre territoire.

Je m'en félicite vraiment, et tu as raison de dire que c'est le résultat de ce qui a été fait depuis des années. J'espère que cela continuera dans les prochaines années. C'est donc une bonne nouvelle, d'autant plus que nous ne le savions pas. Nous n'avons pas été contactés, des sociétés privées ont fait cela. Pour répondre à la question, nous n'avons pas acheté de publicité, ce qu'il faut faire généralement. C'était vraiment le résultat d'une enquête que je pense être sérieuse. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.3 - Commune de Saint-Vit – Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. CURIE.- Catherine BARTHELET s'excuse, elle est au colloque de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) à Paris.

Il y a une petite présentation. La délibération de prescription de la révision du PLU a été prise par la commune en janvier 2017. Nous en sommes à la phase du débat des orientations du PADD. Le débat a eu lieu en Conseil municipal et une réunion publique s'est tenue également le 25 septembre dernier. Saint-Vit est la deuxième commune de GBM, située en porte d'entrée du territoire au sud-ouest. Elle compte presque 5 000 habitants pour 16,4 km².

Traversée par trois grandes infrastructures (A36, RD 673 et la voie ferrée), elle dispose :

- de cinq zones d'activités,
- de nombreux commerces et services de proximité,
- de plateformes logistiques,
- de pôles sportifs et aquatiques (aviron et canoë),
- d'une gare avec 26 trains/jour entre Besançon et Dole,
- de l'Eurovéloroute 6,
- de nombreux équipements scolaires,
- d'un cinéma,
- d'une médiathèque.

Le patrimoine est aussi important avec :

- un potentiel archéologique de deux bâtiments classés,
- un patrimoine agricole conséquent (722 ha exploités),
- une grande forêt,
- quatre sites Natura 2000,
- une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1.

En termes de risques, la commune dispose d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Elle est également concernée par l'aléa retrait gonflement d'argile et un fort aléa karstique. Ils seront tous répertoriés à une maille très fine. Plusieurs études sont en cours pour une parfaite préservation et une gestion des risques en lien avec la DREAL. Les enjeux portés par Saint-Vit sont donc forts, que ce soit en termes de développement que de préservation. Les orientations en tiennent compte et s'articulent autour de trois grands axes :

- Le premier axe concerne le renforcement et la requalification de la ville, projet en lien avec l'opération Cœur de Ville que Saint-Vit devrait intégrer. Dans le but de renforcer les commerces de centre-ville, sont prévues également la réorganisation du secteur gare, la gestion du stationnement pour favoriser le multimodal et la création de chemins permettant les déplacements en mode doux.
- Le deuxième axe concerne le développement ambitieux en tant que commune dite « relais » du SCoT. L'objectif du PLH à l'échelle du SCoT 2035 prévoit la création de 765 logements qui seront prioritairement construits en « dent creuse » et en cœur de ville, ou dans le prolongement du tissu urbanisé, avec une mixité sociale et une typologie de logements. Le développement économique est prévu dans le prolongement des zones d'activités actuelles.
- Le troisième axe concerne le projet patrimonial environnemental dans l'idée :
 - de préserver le patrimoine bâti et végétal,
 - de mettre en valeur ce patrimoine (par exemple des murets en pierre),
 - d'enrichir les trames vertes et bleues,
 - de tenir compte des risques précités,
 - de développer le tourisme local en lien avec le projet de territoire de Grand Besançon Métropole.

Bien entendu, les personnes publiques ont été entendues et associées à ce stade du projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.4 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public
--

M. CURIE.- Je ne parle pas. Il faut simplement le voter, sauf s'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. CURIE.- Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon a été approuvé en 2007. Il a connu neuf modifications, une dixième modification est en cours. Il a connu également une révision approuvée en 2011, et une seconde révision est en cours. Le Code de l'Urbanisme prévoit que la collectivité procède à une analyse des résultats de l'application de son document d'urbanisme. C'est donc l'exercice que nous vous proposons ce soir. L'intérêt est bien entendu non seulement de vérifier si les objectifs sont atteints, mais aussi de comprendre les éventuels freins, repérer les outils ou les règles ayant permis la réalisation des projets.

Cet exercice est inédit dans notre territoire, nos documents communaux ayant été majoritairement révisés récemment afin de se mettre en conformité avec le SCoT approuvé fin 2011. Il est important également au niveau méthodologique, puisqu'il nous a permis de bien identifier les indicateurs pertinents à mobiliser dans le cadre du PLUi. Le dossier ce soir ne donnant pas lieu à délibération, c'est une simple information, je cède la parole à Nicolas BODIN en sa qualité d'adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Besançon afin qu'il vous présente les éléments saillants de ce bilan.

M. BODIN.- Ce rapport sera également présenté en Conseil municipal jeudi prochain. Je vais donc faire ici une version abrégée, mais ce sera très important, certaines politiques concernant totalement l'action du Grand Besançon par le passé et au niveau de l'avenir. Le PLU de la Ville de Besançon a été adopté en juillet 2007. Il a connu un certain nombre de révisions, et le Code de l'Urbanisme propose qu'au bout de neuf ans, nous en fassions globalement le bilan.

Je m'appuierai sur quatre chapitres que je vais développer :

- l'environnement, le paysage et le patrimoine,
- le logement et l'habitat,
- l'économie, l'attractivité et le rayonnement,
- les déplacements et la mobilité.

Environnement, paysage et patrimoine

Concernant le premier chapitre de la consommation foncière, vrai sujet d'actualité, cela faisait vraiment partie des priorités de ce PLU de la Ville de Besançon. Nous pouvons dire que la consommation spatiale a été globalement maîtrisée sur la Ville de Besançon, même s'il y a eu objectivement une consommation depuis 2007. Les taches de couleur marron clair ou orange foncé correspondent globalement à la consommation en termes de surfaces à l'intérieur de la Ville de Besançon. Ce que nous avons consommé concerne principalement de la zone U (par exemple, les Hauts-du-Chazal). Aucun secteur naturel ou agricole n'a été déclassé, mais c'est le contraire, puisque nous avons fermé plusieurs zones U ou zones AU au profit de zones naturelles, ce qui est le cas par exemple de la zone des Torcols lors du Conseil municipal de juin dernier.

Entre 2007 et 2019, les zones naturelles (zones N) ont été pérennisées dans le PLU. Elles ont même augmenté de plus de 70 hectares. Aussi, entre 2007 et 2016, nous avons consommé environ 87 hectares supplémentaires. Le total des zones U a diminué de 11 hectares. Les zones agricoles n'ont pas du tout été touchées en termes de surface totale.

Logement et habitat

L'objectif était de faire face à l'étalement urbain, de répondre aux attentes de la population par une offre diversifiée, une offre de qualité de logements. C'était dans nos objectifs du PLU 2007. Ces objectifs constituent un véritable défi avec le souci de la qualité urbaine, de la mixité sociale et de l'économie d'espace. Souvenons-nous que lorsque nous avons validé et adopté notre SCoT, nous avions un objectif de production de l'ordre de 730 logements uniquement pour la Ville de Besançon. Étant donné la démographie de la ville, nous avons revu ces chiffres à la baisse. Nous avons ainsi des objectifs de production de logements à l'heure actuelle de l'ordre de 500 logements/an, l'offre de logements étant souvent une condition sine qua none à l'implantation de nouveaux arrivants, mais également d'activités économiques.

Nous pouvons nous demander comment inclure le potentiel de logements d'ici 2030 dans le PLU de la Ville. Nous avons quatre possibilités :

- dans les secteurs aménagés, pour l'essentiel, ce sont des secteurs en renouvellement urbain (par exemple le quartier Viotte) ou en reconversion urbaine (par exemple le quartier des Vaïtes), les opérations d'aménagement portées par la Ville permettent l'organisation de la production d'une offre de logements de l'ordre de 3 550 logements d'ici l'année 2030,
- dans le secteur diffus, en zone U, où il y a une offre de production de l'ordre de 160 logements/an sur la ville,
- dans des opérations privées (zones AU) qui ont globalement démarré,
- dans des réserves foncières que nous avons à l'heure actuelle sur la ville et que nous pouvons utiliser (le futur quartier Grette 408, le secteur Brûlard Polygone, les Hauts-du-Chazal).

Tout cela représente potentiellement plus de 8 250 logements pour la Ville à l'horizon de l'année 2030. Le PLU est là pour répondre aux logements en prévision, pour assurer la diversité des ménages, notamment avec comme priorité de réaliser du logement abordable entre autres pour les familles modestes.

S'agissant du logement à caractère social, il existe une vraie volonté de rééquilibrage sur la Ville de Besançon. Vous avez la répartition des 13 quartiers de la Ville. Les obligations en matière de logement social appliquées depuis 2007 ont permis le rééquilibrage de l'offre de l'habitat social attendue. Nous avons imposé notamment 20 % de logements publics sur les différentes opérations. Nous recensons actuellement 3 330 logements sociaux supplémentaires depuis 2007. Ce sont les petits plus que vous avez sur les différentes cartes dans chacun des quartiers de la ville. Pour la Ville de Besançon, au total, la part de logement social est passée de 23 % en 2007 à 28 % en 2017, voire 31 % si nous considérons les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et les foyers logements.

Économie, attractivité et rayonnement

L'impact du PLU dans le domaine de l'économie et de l'attractivité est toujours difficile à mesurer. La Ville avait pour objectif d'appuyer son dynamisme sur l'organisation des activités économiques en suivant en développement cohérent et équilibré à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Plusieurs projets ont été réalisés. Il y a notamment :

- le développement des deux zones métropolitaines TEMIS (Innovation et Santé),
- les réalisations du pôle Viotte,
- la réalisation des passages Pasteur,
- les débuts du projet de Saint-Jacques,
- le développement des Prés-de-Vaux,
- une intervention importante sur les trois campus.

Je réponds d'ailleurs à la question posée précédemment par Jacques GROSPERRIN sur l'enseignement supérieur. Deux faits importants sont peut-être passés inaperçus. Le premier concerne l'évolution des effectifs de l'Université de Franche-Comté (+1,4 % à la rentrée 2019, ce qui est plutôt un très bon chiffre). Le deuxième concerne l'abandon de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants étrangers, ce qui est aussi très important notamment pour la recherche française et la recherche à Besançon. L'autre point dans ce PLU concerne les différentes constructions métropolitaines, la salle de la Rodia, la Cité des Arts, le musée des beaux-arts et d'archéologie et la salle d'escalade qui sera inaugurée début 2020.

Déplacements et mobilité

Les objectifs étaient multiples :

- anticiper le développement des déplacements,
- améliorer le maillage des infrastructures,
- développer les transports en commun,
- proposer des alternatives à la voiture,
- mettre en place une politique de stationnement cohérente,
- assurer la cohérence entre l'habitat et les activités.

Le point fondamental concerne l'inauguration du tramway en 2014, qui relie d'est en ouest de l'agglomération, les Hauts-du-Chazal et son campus, le CHU, le quartier de Planoise, la Malcombe, le centre-ville et son campus, la gare Viotte, le quartier des Vaïtes, le quartier de Palente-Orchamps et la zone des Marnières. Vous constaterez que nous retrouvons nos zones de développement tout au long du parcours du tram et de notre réseau de bus. Nous rappellerons également l'inauguration de la ligne 3+ il y a un peu plus d'un an, qui permet de relier la gare Viotte à l'écoquartier Vauban, à la zone de la Bouloie et au technopôle TEMIS Innovation. Aux Vaïtes, nous avons choisi d'emmenner les transports en commun avant les logements pour que les habitants imaginent leur vie sans la voiture.

En conclusion, si nous superposons toutes ces thématiques et ces objectifs, vous avez les projets majeurs et les opérations engagées (les Vaïtes, le quartier Viotte, le quartier Saint-Jacques, les Planches-Relançons, les trois campus, les réserves foncières). Nous nous apercevons que tout est cohérent par rapport à l'armature des transports urbains, les opérations majeures, les gros générateurs, les opérations à venir... Tout est cohérent avec le tramway et avec le Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

« Gouverner, c'est prévoir ». Nous n'avons pas forcément tout prévu, mais nous avons déjà anticipé beaucoup de choses. C'est donc assez cohérent par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés au cours de l'année 2007. Je remercie bien évidemment le maire de Besançon et mon prédécesseur Michel LOYAT qui était adjoint à l'Urbanisme avant moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nicolas. Qui souhaite intervenir ?

Mme VIGNOT.- Je ne reviendrai pas sur le détail du PLU bisontin ni de son bilan, parce que nous en parlerons la semaine prochaine en Conseil municipal. Néanmoins, il me semble important de dire que ce bilan du PLU de Besançon arrive dans un moment très singulier, puisque ce moment est celui de la création de la communauté urbaine et de l'urgence de construire un territoire commun résilient. Nous pouvons rappeler que les PLU donnaient lieu à des travaux de fond dans toutes les communes. Les débats pouvaient être longs et mouvementés en Conseil municipal, mais ils permettaient aux Conseils municipaux de s'emparer du devenir de leur territoire, de penser le comment habiter mieux et de penser le développement des activités qui pouvaient être associées. Or désormais, ces politiques si fondamentales sont traitées régulièrement en assemblée de la Communauté urbaine, mais comme un dossier finalement très banal.

Nous vivons une technocratisation de nos cadres de vie au moment où les citoyens font savoir qu'ils souhaiteraient être beaucoup plus acteurs de leur vie. Nous mettons à distance ces décisions sur le cadre de vie du fait de la Communauté urbaine dans son fonctionnement. Nous ne pouvons que regretter cette situation due à la gouvernance de la communauté urbaine, pas spécifiquement la nôtre, nous sommes d'accord, mais à toutes les intercommunalités et leur forme de représentation. Il faut saluer qu'au Grand Besançon Métropole, un travail pour améliorer la gouvernance a fait l'objet d'un travail collectif. Pour autant, nous ne pouvons que constater qu'il est insuffisant sur des politiques aussi structurantes pour nos territoires communaux, et qu'il met à distance les habitants de la décision sur leur cadre de vie.

Dans le prochain mandat, la gouvernance d'une telle politique devra intégrer beaucoup plus les citoyens et les élus des communes pour travailler ensemble ces plans d'urbanisme. Qui mieux que les élus municipaux connaissent les besoins des habitants dont ils sont les représentants ? Ce travail commun sera d'autant plus essentiel qu'il devra permettre de construire un destin commun face à des nécessités de résilience climatique, sociale et économique, globale et locale. Faut-il rappeler que si nous voulons garantir nos ressources en eau, nous devons protéger nos masses d'eau et nos milieux humides ? Si nous voulons soutenir nos agriculteurs, il faudra conserver leurs terres agricoles. Si nous voulons bénéficier de nos forêts, il faudra leur apporter un soin particulier et de la même façon, penser une plus grande optimisation des centres urbains, des zones d'activités, etc.

Nous ne pourrions pas envisager de passer du PLU communal à un PLU intercommunal sans en faire un projet de destin partagé pour lequel les formes de résilience ne pourront s'adopter que si le plus grand nombre y aura participé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. FELT.- J'ai une question un peu technique. Je me suis interrogé pour savoir qui était compétent pour faire cette analyse, mais apparemment, vous le ferez également en Conseil municipal de Besançon. Cela veut dire que les communes qui ont révisé leur PLU neuf ans après cette adoption devraient le faire également.

M. LE PRÉSIDENT.- Elles peuvent le faire si elles le souhaitent. Je ne vais pas rentrer dans le débat, mais je partage totalement les propos de Nicolas BODIN qui répondent à un certain nombre de fausses idées reçues. Par exemple, lorsque l'on parle du nombre de logements sociaux à Besançon, nous voyons qu'il a augmenté, ce qui n'est pas forcément ce que nous entendons toujours. Nous entendons souvent le contraire. Lorsque nous regardons par exemple les zones agricoles, nous n'avons pas consommé de zones agricoles à Besançon, elles restent inchangées. Quant aux zones N, elles ont augmenté. Nous n'avons pas consommé des zones N, mais elles ont augmenté de près de 70 hectares. Concernant l'eau, j'y reviendrai plus longuement, mais c'est pareil. Il existe des projets assez innovants mis en place d'ailleurs avec l'Agence de l'Eau sur les Vaïtes et sur Vauban. C'est bien de faire ce bilan, car cela permet d'aller contre les idées reçues qui sont fausses. Toutefois, nous pouvons toujours faire mieux.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais dire un mot sur l'habitat locatif public. Je dois avouer qu'avoir mis 20 % de logement locatif dans les opérations dans tous les quartiers de Besançon a favorisé la mixité, et cela nous a grandement facilité la vie au niveau de la construction de ce logement locatif public. Les bailleurs en ont tous profité, la plupart de ces opérations étant en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement). Cela a donc permis effectivement un développement sur des quartiers sur lesquels je ne m'attendais pas du tout à avoir du logement locatif public. C'est donc une mesure extrêmement importante sur laquelle nous nous sommes bien appuyés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert.

M. LOYAT.- Ici, nous sommes en Communauté urbaine, et en Communauté urbaine, on prend des décisions en matière de mobilité et de transport en commun. Des décisions lourdes et très importantes ont été prises, comme cela a été rappelé, concernant le tram, le TCSP et le choix fait en matière de politique de transport (les lignes fortes, la hiérarchisation du réseau). À partir de là, on peut se demander si les choix faits par la Communauté urbaine, avec ces années de recul, sont cohérents avec le PLU. En regardant ce qui a été présenté, j'ai envie de dire que pour l'essentiel, je vois beaucoup de cohérence dans la structuration urbaine et le tramway.

Avec le développement des Hauts-du-Chazal et du pôle Santé, il y avait aussi la volonté de rééquilibrer, d'un équilibre plus important entre l'ouest et l'est. Même si cela n'a pas eu le rythme que nous souhaitions, et nous n'en sommes pas au niveau de ce qui était prévu lorsque le PLU de Besançon a été déterminé, nous avons l'avancement de la zone des Marnières, et nous voyons dans la fréquentation du tram qu'il y a bien ce regain. C'est aussi l'importance en matière d'urbanisme et de mobilité du centre-ville, et là, le pôle Viotte est maintenant largement avancé. Certes, nous n'avons pas encore les répercussions sur la mobilité, mais des estimations sont déjà faites par la filiale de Keolis, Kisio, qui montre qu'il y aura vraiment une augmentation de la fréquentation des transports en commun, et nous avons le tramway.

Il y aura là certainement à examiner ce problème d'augmentation de la capacité du tram. Il y avait aussi la volonté de bien desservir les grands quartiers de logement social, ce qui est fait avec le tram. Pascal CURIE a évoqué précédemment les freins éventuels, puisque c'est un bilan. Des éléments, qui ont un impact en matière de transport en commun, apparaissent effectivement en matière d'urbanisation. Je ne reviens pas sur le centre-ville, mais il est évident que le fait que certaines activités aient été déplacées du centre-ville (par exemple l'hôpital) vers d'autres quartiers de Besançon a un impact important sur les transports communs. D'où l'importance de la restructuration du site Saint-Jacques.

Ce qui est fait sur Planoise, notamment les déconstructions, aura un impact sur la fréquentation des transports en commun, mais ce sera en partie compensé par ce qui est sur les Hauts-du-Chazal, puisqu'il y aura par exemple l'institut de formation des professions de santé (IFPS) d'ici 2022, ce qui représente plus de 1 000 personnes sur les Hauts-du-Chazal.

En matière d'urbanisation, vous ne serez pas complètement étonnés si je mentionne, mais cela a été cité à plusieurs reprises par Nicolas BODIN, une opération forte et emblématique, voire assez stratégique : je veux parler de l'urbanisation des Vaîtes. Cette opération correspond à des orientations d'urbanisme d'écoquartier, et c'est le lien particulièrement étroit entre mobilité et urbanisation. Je ne reviens pas sur les raisons du coup de frein, mais en tout cas, c'est une tâche rouge importante. Si cela devait rester en l'état, ce serait incontestablement un frein au développement des transports en commun.

M. LE PRÉSIDENT.- Généralement, dans ce pays, on construit d'abord et on met les transports en commun ensuite. Là, nous avons mis d'abord les transports en commun. Il faudra nous demander quand nous construisons. C'est une vraie question.

M. LIME.- Je voulais simplement rebondir sur les propos de Robert STEPOURJINE concernant la mise en application des 20 %. J'étais au Conseil municipal lorsque cela a été mis en œuvre. Nous avons eu quelques pressions relativement fortes à l'intérieur de Besançon, y compris de la part de certains constructeurs qui considéraient que si nous mettions cette disposition, ils ne construiraient plus à Besançon. Nous nous apercevons que lorsque nous avons une volonté politique, qu'elle est discutée, partagée et non imposée, nous obtenons des résultats. Aujourd'hui, les appréhensions qu'avaient certains quartiers – je fais la logique avec d'autres collectivités – s'élevaient un peu sur le fait d'accepter le logement public, ce qui n'entraîne pas obligatoirement un phénomène de dégradation, de délinquance, comme on veut trop souvent le mettre en œuvre.

Je pense que concernant cette répartition, y compris dans des quartiers intéressants, les constructions étant dans les quartiers intéressants, on peut avoir des appréhensions, comme dans vos collectivités. En effet, c'est à peu près la même discussion que l'on peut avoir dans certains quartiers, comme à l'intérieur de certaines collectivités autour de Besançon. Le fait de faire ce pas permet de rendre cela possible et acceptable par une population qui peut être un peu réticente, ce que l'on peut comprendre, à cause de ce phénomène. Je pense qu'il est important de le valoriser. C'est un peu comme les terrains familiaux, car ils sont aussi difficiles à mettre en œuvre. On veut tous le mettre en œuvre, mais particulièrement chez le voisin.

Je crois que l'exemple que tu nous donnes sur les Montboucons démontre que malgré une réticence sur un quartier résidentiel, qui appréhende l'arrivée du logement social, cela se passe très bien aujourd'hui avec ce terrain familial qui ne pose pas de difficulté malgré les grandes appréhensions. L'idée est donc le dialogue, la discussion, mais aussi quelquefois une volonté politique de forcer un peu au moins au début pour rendre possible ce que certains pensent être impossible. Cela permet aussi d'avoir un équilibre dans notre société. C'est ce qui nous permet de vivre ensemble, d'avoir cette volonté, et c'est là-dessus que nous sommes attendus en termes politiques. C'est simplement pour répondre aux enjeux sociaux. Je suis satisfait d'avoir participé à une majorité municipale qui a augmenté le nombre de logements sociaux sur la Ville de Besançon. L'appréhension ne concernait pas le passé, mais il s'agit surtout de se servir du passé pour continuer cette dynamique. Nous avons toutefois une crainte sur certaines décisions que nous prenions depuis quelque temps, qui allaient peut-être remettre en cause cette dynamique, mais nous étions aussi fiers de ce que nous avons pu réaliser.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu veux dire que là où il y a une volonté, il y a un chemin.

M. LIME.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas de moi. Cela dit, je suis d'accord avec ce que tu dis. Cela ne se fait peut-être pas trop, mais je voudrais saluer le travail de Robert STEPOURJINE dans ce domaine, parce qu'en tant que maire d'une grande commune de la périphérie, il est allé expliquer à ses collègues pourquoi il fallait construire du logement social. Il n'a pas forcément été entendu partout, mais il a été entendu dans un certain nombre de domaines, et ce n'est pas forcément facile.

Par ailleurs, je n'aime pas le terme « logement social », parce que nombreux ici ont, comme moi, démarré leur vie en matière résidentielle dans un logement public, qui n'était pas un logement social. Je ne me suis jamais considéré comme étant un cas social, même si on ne peut jamais présager de l'avenir. Ces constructions de logement public ont été demandées aux opérateurs qui ont eu un peu de réticence, mais il y a eu aussi de la souplesse.

Quand on devait construire deux ou trois appartements sociaux dans un immeuble, on savait bien que ce n'était pas gérable. C'est pour cela qu'à l'époque (Michel LOYAT avait géré cela), nous avons accepté des regroupements. Maintenant, cela se passe bien. Par exemple, quand vous allez à la Mouillère, quand vous regardez la différence entre le logement public et celui construit par Bouygues, elle ne saute pas aux yeux.

Je pense que la construction de logement public sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine permet aussi de garder des écoles, des commerces de proximité. J'insiste aussi sur un point : lorsque l'on a investi des millions d'euros pour faire passer des transports en commun, il faut construire autour pour qu'il y ait quelques habitations tout en préservant les espaces verts nécessaires. Toutefois, je pense que nous devons permettre à des personnes qui veulent habiter et rester dans la ville, qui veulent profiter des intérêts et avantages de la ville, de s'établir ici dans des logements abordables. Ce qui a été proposé précédemment sur l'Organisme Foncier Solidaire est très intéressant pour demain. Il nous permettra de renforcer ce que nous avons déjà fait depuis quelques années. Voilà ce que je voulais dire. Il n'y a pas de vote sur ce rapport, puisque c'est une information.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques -
Transfert de domanialité publique entre le CHRU et GBM -
Délibération complémentaire

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'un échange de terrains. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Projet de territoire Grandes Heures Nature – Festival Grandes Heures Nature -
Bilan 2019 et reconduction édition 2020

M. PRALON.- Ce rapport vous présente le bilan de la première session de Grandes Heures Nature sur Besançon. C'est un succès prometteur, comme cela vous est indiqué dans le résumé. Il est vrai qu'il y a eu de nombreux visiteurs (14 000 personnes). Ce qui est surprenant à l'époque que nous connaissons concerne l'engagement des bénévoles. En effet, plus de 1 100 bénévoles et agents ont été mobilisés sur ce festival pendant une semaine, ce qui est à souligner. Au niveau sportif, nous avons eu pratiquement 3 000 sportifs, dont 599 partants à Osselle pour le triathlon et 336 concurrents handicapés et valides pour le raid Handi Forts. Parmi les épreuves sportives, certaines ont connu un succès plus qu'intéressant, notamment Ekiden, avec 69 équipes d'entreprises du bassin du Grand Besançon et 62 équipes privées.

Il faut donc noter cet aspect festif que nous avons connu également avec l'engagement des collègues de Besançon, du Grand Besançon, du CCAS qui ont également concouru à cette occasion. Bien évidemment, il y a eu quelques exploits sportifs spectaculaires (mise en place de la Highline et des shows en kayak et en escalade). Cette première édition a donc été une réussite.

Grandes Heures Nature est un projet structurant de notre territoire. Il faut le faire évoluer. Nos communes doivent pouvoir s'investir plus pour que l'on reconnaisse aussi le travail réalisé au niveau de chaque commune de GBM. Il faudrait peut-être établir un schéma directeur pour donner une autre dimension à ce festival. Il y a eu des choses positives, des choses qui l'ont été moins. C'est donc à nous de tirer le bilan pour voir comment améliorer ce festival. Il vous est proposé ce soir de relancer ce festival outdoor les 5, 6 et 7 juin 2020. Nous vous indiquons également le budget 2019 qui serait reconduit sur 2020 (montant d'opération de 332 000 € hors ressources humaines et 125 000 € pour la communication). Voilà la proposition qui vous est faite ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a été un beau succès. Nous pouvons te remercier, remercier l'ensemble des services de la Ville, de l'Agglo, tous les services qui se sont beaucoup mobilisés pour la réussite de cette première édition. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.3 - CSP Camping de Besançon Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap -
Rapport annuel 2018

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a ni question ni abstention, c'est accepté.

Rapport n°7.4 - Vote des tarifs du camping de Besançon Chalezeule

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce conforme ? C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Attribution des avances sur les subventions 2020 aux écoles de musique
structurantes

M. PRALON.- Tout est dit dans le résumé. Il faut signaler, parce que l'on n'en parle peut-être pas assez souvent, l'effort consenti par l'Agglomération tout au long de ce mandat avec un budget avoisinant maintenant les 350 000 € pour l'ensemble des écoles de musique, qu'elles soient structurantes ou locales.

Pour répondre à des besoins de trésorerie des écoles de musique structurantes, il vous est proposé des avances de subventions pour ces écoles, à savoir :

- l'AMUSO (Ateliers de MUisque du Sud-Ouest),
- le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales),
- l'École de musique du Plateau,
- l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux),
- la MJC Palente-Orchamps.

Voilà ce qui vous est proposé avec le montant indiqué, c'est-à-dire 36 437,20 € pour chacune d'entre elles. Je voulais signaler une certaine satisfaction. En effet, en venant ici, Daniel HUOT me disait que ces écoles de musique participaient, contribuaient à l'animation de nos territoires, de nos secteurs. Je ne désespère pas – je le dis et je le redis –, car si vous avez fait le calcul de l'ensemble des subventions attribuées aux écoles de musique citées dans ce rapport et le montant indiqué pour l'opération, nous avons 7 000 € réservés pour Initiative Doubs Territoire de Belfort pour accompagner les écoles de musique qui le souhaitent en vue éventuellement de consolider leur développement, de fusionner. Cet effort doit donc peut-être encore être fait pour les rendre encore plus efficaces pour l'avenir. Je crois tout de même que concernant les écoles de musique, il s'est passé quelque chose durant ce mandat.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison. Vous voyez tout de même la progression depuis 2006. Nous ne sommes partis de rien. Il y avait de bons avocats à l'époque pour défendre les dossiers. Y a-t-il des remarques ?

M. MOUGIN.- Pour Besançon, à l'instar des clubs sportifs, serait-il possible d'avoir une explication concernant les subventions ? Comment sont-elles ventilées ? Est-ce par rapport au nombre d'adhérents ?

M. PRALON.- Il y a tout un calcul. Elles doivent répondre à certains critères pour être structurantes.

M. BAULIEU.- Pour être précis, c'est à voter ici.

M. PRALON.- Oui, nous devons le voter. Les critères concernent le nombre d'adhérents, les disciplines. Nous pouvons vous donner le détail du calcul si vous le souhaitez. Nous pouvons vous le communiquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit ici d'avances de subventions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Retrait de GBM du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Gour

M. LIME.- Je voudrais simplement remercier la commune de Nancray de nous avoir accompagnés dans le retrait de ce syndicat, surtout le futur maître d'ouvrage, la Communauté de Communes de Baume-les-Dames, qui a débloqué la situation avec sa présence. Sinon, nous n'aurions pas débloqué.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'opposition, ce retrait est adopté.

Rapport n°8.2 - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) d'Eau Potable du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

M. LIME.- Vous avez les éléments. Ils ont été communiqués aux collectivités concernées. Nous avons négocié notre sortie du SIEHL, cela s'est très bien passé. Notre relation avec le SIEVO se passe très bien. Nous sommes un peu en difficulté avec le Syndicat de Byans-sur-Doubs, puisque nous n'avons toujours pas négocié la sortie de ce syndicat. Nous avons de nouveau eu une rencontre. Les communes sont informées de toutes les négociations, mais nous traiterons en termes d'équité ce syndicat comme les autres. Il ne sera pas mieux traité financièrement que les autres. S'il n'y a pas d'accord, nous nous passerons d'acheter de l'eau à ce Syndicat dans quelque temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous arrangez avec le président. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché de maintenance, de fiabilisation et d'évolution du système de supervision

M. LE PRÉSIDENT.- C'est technique. Des questions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté - Rapport des administrateurs - Année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de questions, c'est adopté.

Rapport n°2.2 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la mise en service d'un système de comptage sur le réseau de transport du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Je voudrais intervenir concernant le tram. J'ai été stupéfait d'apprendre dans L'Est Républicain le 30 octobre dernier que les rames seraient probablement changées, agrandies. Je sais que vous avez une très bonne mémoire. Il y a quelques années, je vous avais demandé « comment cela se fait-il que l'on ait choisi une entreprise ? » Vous m'aviez répondu « c'est la loi du marché. Nous respectons la loi », ce qui est totalement normal.

D'un autre côté, j'aurais préféré que l'on mette des barrières et que l'on choisisse des entreprises comme Alstom. Vous m'aviez répondu à l'époque : « c'est impossible. Alstom a refusé de fabriquer les rames, puisqu'elles étaient trop petites ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai.

M. MOUGIN.- Là, je suis étonné. Cinq ans après l'inauguration, nous allons agrandir les rames. N'aurait-il pas été plus judicieux à l'époque de prévoir à peine plus grand et éventuellement de faire marcher Alstom ? Nous connaissons la situation de cette entreprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOUGIN, nous aurons l'occasion de revenir là-dessus. Je voudrais simplement vous rappeler qu'à l'époque, nous avons dit dès le départ que nous prenions des rames qui pouvaient être allongées, parce que pendant cinq ans, nous n'allions pas utiliser de l'énergie supplémentaire pour promener des rames vides. Ce n'était pas un bon calcul. Dès le départ, nous avons donc prévu de les rallonger, et c'est pour cela que dès le départ, les stations étaient faites à 34 m. Nous ne retoucherons pas les stations. À mon avis, c'est une bonne gestion des deniers publics, une bonne utilisation des moyens de transport. On n'utilise pas une rame de 34 m alors qu'une de 24m suffit, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de changer toutes les rames, mais certainement neuf ou dix. C'était prévu dès le départ et nous le proposerons prochainement, au Conseil de décembre, je crois.

M. LOYAT.- Oui, des intentions ont été indiquées à L'Est Républicain et à d'autres journaux. Ce sont des intentions. Vous aurez au prochain Conseil communautaire, et avant en Bureau, une délibération pour faire face, préparer une augmentation de capacité qui sera à la fois un allongement de rames de manière moins importante d'ailleurs que ce qui a pu être dit (ce serait plutôt six rames) et une acquisition de rames, comme cela vous sera proposé. Sachez que ce qui sera proposé n'est pas une décision engageante, mais plutôt une décision de principe pour permettre aux services de travailler notamment sur le cahier des charges, mais l'appel d'offres interviendrait après les élections (probablement au mois de juin, par exemple).

Il faut savoir qu'il y a des délais importants entre l'appel d'offres et la livraison de rames nouvelles et des rames étendues. Il faut facilement compter 18 mois. Cela signifie que la livraison de nouvelles rames et l'allongement des rames seraient probablement plutôt dans deux ans, voire deux ans et demi, soit sept ans et demi après la mise en service du tram. Entre la mise en service du tram et ce que nous aurons en termes de fréquentation dans deux ans et demi, il y a une différence importante. Je pense donc que c'était un bon choix de prendre des rames de 24 m. Néanmoins, la fréquentation est en augmentation, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle au passage que ce choix a permis de maintenir une entreprise française à Bagnères-de-Bigorre. Par ailleurs, cette entreprise française et ces ouvriers français construiront les futures rames qui viennent d'être commandées par la SNCF. Vous savez très bien que nous l'avions proposé à Alstom qui avait refusé, et ils nous l'ont même écrit en nous remerciant de leur avoir « botter les fesses », m'avaient-ils dit. Néanmoins, huit ans ou huit ans et demi nous paraissent être un temps normal. Imaginez tout de même toute l'énergie que nous aurions consommée pour rien et toutes les critiques que nous aurions reçues comme quoi nos rames étaient à moitié vides. Dans ce que vous dites, dans la nuance que vous répétez, le tram fonctionne bien, ce qui est positif. Chaque année, il y a de plus en plus de monde dans le tram. Je suis très heureux que nous soyons obligés de réfléchir pour rallonger, racheter des rames, plutôt que de dire que le tram est vide. C'est aussi un grand succès pour la ligne 3+ qui est effectivement victime de son succès. Il vaut mieux être victime du succès que pleurer sur une désaffection de nos transports en commun.

M. FELT.- Vous parlez de racheter des rames. Connaît-on à peu près le coût ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas le coût en tête.

M. LOYAT.- Cela vous sera présenté au prochain Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est entre 2 et 3 M€, et je ne parle pas de la rallonge. Je n'en sais rien. Nous vous indiquerons le prix exact. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Avenant n°3 à la convention de transfert affectée à l'exercice de la compétence Transports urbains

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote. Normalement, je ne dois rien dire. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Bellevue sur le territoire de la commune de Châillon-le-Duc

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a ni remarque ni opposition, c'est adopté.

Rapport n°2.5 - Avenant n°1 à la convention avec le département du Doubs pour la réalisation d'aménagements le long de la RD 216 sur la commune de Chemaudin-et-Vaux

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Nous revenons au rapport que nous avons différé en attendant l'arrivée de Madame THIEBAUT.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes (suite)

Finances (suite)

Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires 2020 - Budget annexe Déchets

M. BAULIEU.- Catherine THIEBAUT est concernée par ce rapport en tant que présidente du SYBERT. C'est pour cela qu'elle souhaitait être présente au moment de ce débat, notamment en cas de questions impliquant directement le Syndicat.

Nous en sommes au stade des orientations. C'est au prochain Conseil de décembre que nous aurons à statuer sur l'approbation du budget et sur la fixation de la redevance. Je vais dire quelques mots concernant les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Bien évidemment, François LOPEZ fera une présentation plus complète de ces orientations budgétaires qui, comme pour le budget en général, constituent un prébudget compte tenu des éléments exposés. L'année 2019 est de nouveau une année singulière et de grande évolution au niveau de nos déchets, avec le régime de droit commun de la redevance auquel sont soumises les 15 communes qui nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2017. C'est également la première année de la collecte des déchets ultimes à 0,5 sur 39 communes de l'Agglomération, ce qui signifie que le bac gris est collecté toutes les deux semaines sur ces 39 communes depuis le 1^{er} janvier dernier.

Cette évolution induit un changement de comportement important, et je voudrais insister sur ce point, avec immédiatement une relation avec les seuls budgets, et surtout la définition de la redevance. Il ressort des premières facturations que nous avons faites sur la première partie de l'année 2019 que nous enregistrons, notamment sur les communes à 0,5, une baisse très sensible de la collecte des déchets ultimes. En clair, le succès qui est le nôtre en matière d'évolution du tri est considérablement renforcé et accéléré au détour de cette année. Selon nos prévisions, nous allons sans doute vers environ 1 500 t de déchets ultimes en moins sur cette année 2019, ce qui fait partie des éléments repris dans les conclusions du rapport précisément sur la question des besoins financiers et de l'évolution de la redevance.

Tout cela se situe dans un contexte, dans une situation toujours extrêmement favorable pour le Grand Besançon. Sur notre territoire, nous avons 20 % de production globale des déchets en moins par rapport à la moyenne nationale, mais nous devons aussi bien mesurer que nous ne diminuons plus en matière de déchets totaux. Nous avons même tendance à augmenter alors même que nos déchets résiduels continuent de baisser. Cela veut dire qu'il reste du travail à faire, même si, bien évidemment, cette redevance incitative est largement couronnée de succès et avec les moyens mis en œuvre pour la collecte. Nous avons une quantité de déchets résiduels autour de 140 kg, ce qui nous place nettement en dessous d'une moyenne nationale à 269 kg. Nous voyons donc de quelle manière nous nous distinguons.

Toutefois, de tout cela, il faut ressortir les questions sur lesquelles ont travaillé les commissions ce vendredi et sur lesquelles nous reviendrons au prochain Conseil communautaire, ce succès entraînant quelques conséquences. En effet, dans ces orientations budgétaires, nous avons constaté que notre budget évolue peu (moins de 1 %). Il est donc très maîtrisé. Lorsque nous parlons de la redevance et de barème de redevance, non de la redevance payée, il faudra sans doute l'activer singulièrement plus, parce que précisément, notre base taxable faite des déchets résiduels fond comme neige au soleil. Il y a donc un exercice auquel nous sommes confrontés, qu'il faudra que nous assumions en faisant bien intellectuellement le distinguo entre ce que nous votons en termes de barème et ce que paient les usagers dans un contexte où nous avons des usagers sur lesquels nous faisons des simulations aujourd'hui avec 50 kg/habitant de déchets résiduels sur l'habitat horizontal.

Nous sommes donc dans ces ordres de grandeur, avec des écarts très forts avec ce que nous trouvons en habitat vertical. Cela signifie que ces éléments structurants affectent notre déclinaison opérationnelle du besoin de financement en redevance. Vous l'avez dans le rapport : l'évolution budgétaire est inférieure à 1 %. Le besoin de redevances supplémentaires est indiqué à 1,8 %, mais c'est de prévision à prévision. Or par rapport à ce que nous constatons de la baisse de l'assiette, nous ne devons pas travailler sur 1,8 % au niveau du barème, mais sans doute en moyenne aux environs de 6, et avec ensuite la question de la ventilation. Le premier challenge auquel nous sommes confrontés est bien celui-là. Il s'agit pour nous d'avoir un niveau de redevance en adéquation avec la pratique que nous constatons désormais.

Le deuxième challenge auquel nous avons déjà travaillé à plusieurs reprises est celui de la maîtrise des écarts de redevance incitative. Nous sommes désormais au grand écart entre les usagers qui seront essentiellement ceux situés dans l'habitat horizontal, qui trient beaucoup, qui peuvent avoir facilement un composteur et les usagers de l'habitat vertical, voire de l'habitat vertical sensible avec des populations qui ont peut-être plus de difficulté à rentrer dans le système et des installations qui ne sont pas toujours adaptées. Nous avons donc un écart que nous avons déjà essayé de corriger au cours des années antérieures – vous vous souvenez sans doute – en agissant plus sur la redevance des petits volumes que sur les gros.

Nous devons donc sans doute persister dans ce sens et nous proposerons aux commissions qui se réunissent vendredi soir de constituer un groupe de travail pour remettre peut-être à plat les éléments constitutifs de la redevance. Toutefois, bien évidemment, ce serait prématuré et précipité pour cet exercice 2020 sur lequel nous devons statuer en décembre. Néanmoins, je voulais simplement insister sur ces aspects, et pour compéter sur ce que vous avez dans votre rapport, lorsque nous parlons de 1,8, vous avez en page suivante en gras « mais il faut aussi tenir compte de la disparition de l'assiette », tout cumulé, dites-vous que cela fait une moyenne sans doute autour de 6, et qu'il faudra aussi ensuite décliner de manière différenciée pour tenir l'écart pour que l'incitation ne devienne pas une condamnation. C'est aussi cela qui fait que notre système peut être pérennisé ou non.

S'agissant des écarts de quantité de déchets résiduels, j'ai parlé de 50 kg sur l'habitat horizontal, mais nous sommes à plusieurs centaines de kilogrammes sur l'autre extrême. Évidemment, ce n'est pas sur de grandes quantités, mais cela signifie que nous avons des usagers dans cette situation. Il faut donc tenir sans doute un cap médian pour faire en sorte que les choses demeurent incitatives, mais soient supportables et tolérables. Encore une fois, l'incitation ne doit pas être une condamnation. Ces deux éléments devront guider les choses dans les décisions que nous aurons à prendre en décembre. Cela étant, je souhaitais aller sur les principaux enjeux, mais j'ai complètement shunté le contenu du budget.

François, je suis sûr que tu vas pouvoir compléter largement.

M. LOPEZ.- Les choses ont été dites beaucoup mieux que ce que je n'aurais su le faire. Je vous propose de vous donner quelques chiffres. Nous avons une augmentation de 6 % du fonctionnement, et en matière d'investissement, le montant est pratiquement identique, légèrement inférieur avec 275 000 € environ en moins concernant le renouvellement des bacs (il était identique pratiquement tous les ans), la modernisation des apports volontaires en centre-ville, puisqu'il y a renouvellement des bacs de dépôt en centre-ville. En effet, ils ont été modernisés et je crois que cela a été apprécié. Pour le matériel roulant, l'investissement est légèrement inférieur à celui de l'année dernière, puisque nous sommes 550 000 € en 2019, contre 800 000 € en 2018. Nous avons également le renouvellement du matériel informatique, comme tous les ans.

Les recettes d'investissement concernent essentiellement les amortissements et les subventions d'équipement qui sont un peu inférieures par rapport aux années précédentes. Rassurez-vous, il n'y a rien de catastrophique. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 623 000 €, contre 24 480 000 €, soit une augmentation de 0,6 %, augmentation due également à une légère augmentation de la population. Voilà l'essentiel des chiffres concernant le fonctionnement du service de gestion des Déchets du Grand Besançon. Les redevances à venir s'élèvent à 74 € en prévisionnel, contre 73 € l'année dernière. Il n'y a donc pas non plus d'augmentation significative, celle-ci restant inférieure à l'inflation.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des questions à poser ?

M. LIME.- Dans la suite de la discussion engagée par Gabriel BAULIEU, je pense que nous sommes très favorables à mettre en place un groupe de travail, trouver des solutions n'étant pas simple. Nous devons nous demander si nous ne sommes pas à la limite de la redevance incitative de par son mode de calcul aujourd'hui. C'est une véritable interrogation. C'est facile de le dire, de trouver une solution se substituant à cette redevance incitative qu'ont montrée des intérêts dans le cadre de la réduction des déchets, mais qui ne fait porter que sur les déchets résiduels l'intégralité de la facture, tout particulièrement les déchetteries. Comme il y a une augmentation en parallèle de la baisse des déchets résiduels, il y a une augmentation des apports en déchetterie. Nous savons que c'est complètement à l'inverse de ce qui est payé aujourd'hui.

Nous savons que nous avons des personnes sur l'habitat horizontal – dont je fais partie, je le dis tout de suite pour éviter tout débat désagréable à titre personnel – qui ont de moins en moins de déchets résiduels, mais qui vont de plus en plus à la déchetterie, pendant que l'habitat vertical a toujours un maintien, malgré les efforts consentis concernant les déchets résiduels, les habitants n'allant pas beaucoup plus en déchetterie. Je prends cet exemple pour dire qu'à un moment donné, nous devons nous interroger. Je vous le dis aussi pour que nous nous interrogeons de la même façon sur les problématiques d'eau et d'assainissement. C'est exactement pareil, puisque nous avons des effets ciseaux qui arrivent avec une baisse, voire un maintien de la consommation. Il n'y a donc plus d'augmentation ni diminution des recettes, avec une augmentation des contraintes tout particulièrement sur l'assainissement, qui sont tout à fait légitimes, nous sommes bien d'accord.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur « l'eau paie l'eau » et « l'assainissement paie l'assainissement ». S'agissant de « l'eau paie l'eau », je pense que nous y parviendrons. Quant à « l'assainissement paie l'assainissement », nous serons mis en confrontation tout particulièrement si nous venons à développer des récupérateurs d'eau à grande échelle qui nous poseront des problèmes de facturation, ces problèmes de facturation étant aussi des problèmes de société beaucoup plus larges que les déchets, mais qui deviennent très contraignants sur les problèmes de déchets. Nous cherchons vraiment des solutions concernant les différences tarifaires aujourd'hui inacceptables.

Nous ne pouvons pas continuer avec les secteurs les plus défavorisés qui équilibrent les comptes pour d'autres secteurs quelquefois moins défavorisés. Je le dis comme cela, mais je ne culpabilise personne par rapport à ces éléments. C'est une recherche de solutions que nous devons trouver ensemble, et ce n'est pas qu'un débat entre la commune-centre et les communes périphériques. Je le répète, car nous avons des quartiers sur la ville de Besançon ressemblant aux villes ou villages juste à côté. Il ne faut pas considérer que c'est un problème d'opposition entre ville-centre et collectivités extérieures. Je le répète, mes propos pouvant être interprétés d'une autre façon.

M. BAULIEU.- Surtout parce que nous avons aussi des chiffres sur ces zones. Il est vrai que les différences de comportements et de conséquences viennent de la différence entre l'habitat vertical et l'habitat horizontal, et dans l'habitat vertical, entre les copropriétés stables et les immeubles à populations qui tournent et à équipements de qualité parfois discutables.

M. GROSPERRIN.- Je ne vais pas refaire le débat posé lors du dernier Conseil communautaire. Je voudrais simplement remercier le premier Vice-Président de la clarté et de la grande transparence du budget et de ses orientations. Je crois que cette véritable transparence est importante. Nous avons bien compris qu'une des solutions, lorsque nous parlons d'économie circulaire, est bien justement de nous passer de ce modèle économique, mais je sais qu'il est fait et il est très bien communiqué et communicant au niveau du SYBERT. D'ailleurs, dans les écoles, c'est pour passer de ce modèle économique de fabriquer, consommer, jeter, à un nouvel ensemble de cycle de vie des produits, qui part de leur écoconception à la gestion des déchets.

Je voulais intervenir pour vous expliquer le sens de mon abstention, et peut-être de ceux et celles qui sont près de moi, sachant qu'il n'y a pas de groupe, nous le savons très bien. Ce dossier pèsera dans les années futures, parce qu'il y aura de grands engagements financiers. C'est pour cela que je n'ai pas des réticences vis-à-vis de ces OB, mais cela fait partie du futur, et il est vrai que nous pouvons avoir une grande inquiétude. Je ne compte pas refaire le débat que j'ai fait la semaine dernière. Merci à vous.

M. BAULIEU.- OK, merci. Sur les enjeux immédiats de 2020 en matière de redevances, j'ai posé les termes dans lesquels nous devons décider. Toutefois, il ne faut jamais perdre de vue que si nous faisons une rétrospective, nous avons sur notre territoire des coûts assumés, donc des redevances demandées tout à fait maîtrisées. Nous pourrions d'ailleurs aisément nous dire que lorsque nous avons transféré la compétence en 2006, je crois que tous ceux qui ont un peu de mémoire pourraient dire que nous aurions volontiers signé pour être là où nous en sommes en termes de service et de prix. Cela étant, nous savons qu'il y a d'autres investissements à assumer, que nous devons porter collectivement. Je ne veux pas dire que c'est une autre histoire, mais ce sera la poursuite de l'histoire de ce dossier sans revenir sur ce qui a été échangé dans cette salle lors de la séance précédente. Qui demande encore la parole sur ce rapport d'orientations budgétaires ?

M. LOPEZ.- Je voudrais citer, pour ceux qui ne le sauraient pas et qui ne l'auraient pas entendu, parce que nous l'avons déjà souvent exprimé, une source d'informations qui nous est parvenue de l'ADEME. Elle nous situe effectivement, sur le plan national, dans les dix départements où le coût des déchets est le moins cher de France, puisqu'il est inférieur à 80 €/habitant. Nous restons dans cette perspective. Il n'y aura pas grand-chose de changer sur les prochaines années. Nous resterons dans cette configuration vraisemblablement, avec une qualité de service que je voudrais souligner. Même s'il y a des distorsions et des imperfections résultant de l'histoire récente de la redevance incitative, même s'il n'y a peut-être pas eu une prise de conscience suffisante sur l'application des différents tarifs en fonction des services, nous y travaillons pour essayer d'y remédier le plus doucement possible pour avoir le plus de satisfaction possible.

M. BAULIEU.- Merci pour cette précision. Ne perdez pas de vue et ayez en tête pour la prochaine séance que nous devons statuer sur un barème de redevances. Ensuite, la déclinaison de ce barème fera le prix payé par chacun. Par exemple, lorsque nous mettons un tarif à la levée, sachez que dans l'habitat horizontal, de plus en plus d'usagers ne paient jamais de levées, 12 étant gratuites, et c'est le rythme de présentation du bac pour un certain nombre d'usagers. Il faut bien avoir cela en tête, bien faire le distinguo entre le barème et la déclinaison pratique pour chacun. Toutefois, nous verrons ce débat lors de la séance du 16 décembre prochain. Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je compte 7 abstentions. Merci. C'est adopté.

Je crois que c'était le dernier sujet. Merci d'être resté jusque-là. La séance est levée. Bonne soirée.

La séance est levée.